

QUAND LA QUESTION ANIMALE DIVISE LA SOCIETE
L'HOMME ENTRE CHIEN ET LOUP



Master risques, sciences, environnement et santé – décembre 2014

Diane Auzet, Manon Bonnet, Gabrielle Bourdillat, Agathe Brenguier, Marie Guérard, Malo Herry, Noémie Sor, Daphné Teirlinck, Anne-Claire Urvoas et Arnaud Vedrenne.

Encadrement : Valérie Péan

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
Partie I - La compréhension de l'animal par l'homme : les statuts de l'animal.....	7
A - Evolutions du statut juridique des animaux.....	7
1. Une prise en compte croissante de l'animal dans le droit	7
2. Les devoirs de l'homme envers les animaux.	9
3. Le droit des animaux: vers une personnalité juridique ?.....	12
Animaux et droit à l'image: quand la question du statut juridique animal s'invite dans des faits de société. Exemple du "seflie de singe"	12
B - Des catégories pour penser les animaux.....	14
1. Les animaux vus à travers les catégories domestique / sauvage	14
A) L'utilisation des catégories domestique/sauvage par les acteurs de la régulation du sauvage	15
B) Le sauvage vu de la société : la « nouvelle culture du sauvage » aujourd'hui légitime.....	17
2. Une redéfinition constante entre humanité et animalité qui dépasse les catégories du sauvage et du domestique.....	18
A) Les critères au fondement de l'animalité sont brouillés par les conceptions contemporaines de l'animal	18
B) Au delà des représentations classiques, l'émergence de nouvelles représentations de l'animal.....	20
C- Des pratiques paradoxales liées aux représentations mouvantes	21
1. Les interventions sur le sauvage.....	21
A) Le cas du loup : l'intervention humaine comme réaction à son retour.....	22
B) Le cas de l'ours : une intervention humaine pour réintroduire le grand prédateur dans les Pyrénées ..	24
2. La place ambiguë de l'animal auprès de l'homme au quotidien	25
A) Le règne de l'animal de compagnie ou apprivoisé	25
B) L'animal urbain : un nouveau citoyen ?.....	27
3. L'animal médiatique : miroir des tensions de la société.....	29
A) Publicité et consommation de viande	29

B)	La production documentaire, une anthropomorphisation décomplexée ?	30
C)	L'animal sur la scène politique.....	32
	« Un parti des animaux ? Pourquoi pas un parti des cailloux ?! » <i>La question de l'antispécisme</i>	33
Partie 2 –	Des controverses mûes par une dynamique d'exploitation de l'animal par l'homme.....	37
A-	La question du bien-être animal	37
1.	Est-il toujours nécessaire d'expérimenter sur les animaux ?	37
A)	Les partisans de l'expérimentation animale	38
B)	Les opposants à l'expérimentation animale	40
2.	L'acceptabilité de la captivité, reflet de l'ambiguïté du rapport homme-animal	42
A)	Le documentaire Blackfish comme révélateur d'opinions opposées sur le bien-être animal et les fins de la captivité.....	42
B)	Une controverse au sein de la communauté scientifique sur la conservation in situ ou ex situ	44
C)	Une publicisation de la controverse à travers la question de l'acceptabilité des zoos.	46
3.	L'élevage, révélateur des tensions et contradictions autour du bien être animal	47
A)	La transformation de l'élevage en production industrielle	47
B)	La transformation de l'animal.....	49
C)	Entre bien-être et souffrance, les débats	50
	La Ferme des Mille Vaches.....	51
	La Ferme des 250 000 poules	54
B-	Viande et alimentation : l'homme s'éloigne-t-il de l'animal ?	56
1.	La consommation de viande : entre mise à distance et souci de « <i>savoir ce que l'on mange</i> ».....	56
A)	Importance de la dimension symbolique, voire mythologique : la viande n'est pas un aliment comme un autre dans la consommation humaine.	56
B)	La provenance de la viande et sa qualité : un souci ancien régulièrement actualisé.	57
C)	La place de l'animal dans un processus de production de viande industrialisé: veut-on réellement savoir ?.....	57
	Le "minéral animal" révélé par le scandale des lasagnes de cheval: un oxymore passé inaperçu ? ...	58
D)	Du battage dans l'abattoir: « L'animal déchet » peut-il faire ressurgir une volonté de retrouver l'animal?	59

2. Consommation de viande et protection de l'environnement : des enjeux irréconciliables ?	59
A) L'impact des rejets d'origine animale sur le rejet de l'animal en tant que produit alimentaire	61
B) Les avancées scientifiques pourraient-elles endiguer les conséquences environnementales liées à la production animale ?.....	63
3. La multiplication des exigences de sécurité sanitaire pour la consommation de viande : vers la fin de l'animal consommable ?	65
A) La surconsommation de médicaments chez les animaux.....	66
B) Une question qui divise toujours : le problème des animaux nourris aux hormones de croissance ..	67
La controverse scientifique du boeuf aux hormones de la fin des années 1990 au début des années 2000	68
C) La multiplication des préoccupations sanitaires autour de produits d'origine animale signalerait-elle la fin de l'animal-aliment ?	69
CONCLUSION	71
Prospective	72
Bibliographie.....	76

INTRODUCTION

Le jeudi 30 octobre 2014, l'Assemblée Nationale reconnaît aux animaux la qualité symbolique d' « êtres vivants doués de sensibilité ». L'animal était jusqu'alors considéré comme « bien meuble » dans le Code civil. Bien que cette reconnaissance n'ait pas de portée pratique directe, elle est une des matérialisations de débats récurrents sur le statut des animaux. En effet, les controverses et conflits ne manquent pas autour de thématiques aussi variées que l'expérimentation animale, l'industrialisation de l'élevage, le bien-être animal ou encore la maltraitance des animaux domestiques. Au Pays-Bas, un « Parti pour les animaux », créé en 2002, devient le premier parti antispéciste à obtenir deux sièges aux élections législatives de 2006. Ces débats et prises de position révèlent un questionnement plus large sur la place de l'animal dans nos sociétés. Quelles relations l'homme doit-il entretenir avec l'animal ? Certains défendront un rapport de domination, d'autres de libération, de responsabilité, de respect, etc.

Mais qu'est-ce qu'un animal ? Francis Wolff, entre autres, défend que « l'Animal n'existe pas ». Seuls existent des animaux, trop différents pour être rassemblés dans une catégorie. Et quelle est la frontière entre l'homme et les animaux ? Les progrès scientifiques, particulièrement en éthologie, montrent que les animaux ressentent et communiquent, et remettent en cause la frontière classique entre nature et culture, entre l'homme et l'animal-machine de Descartes. Pour Jacques Derrida, « cette généralité, cette homogénéité d'une infinie diversité, ce nivellement sont encore qualifiés de "méconnaissance intéressée." »¹. La notion d'animal reste vague, imprécise, et surtout trompeuse puisqu'elle donne l'illusion d'une continuité là où le concept varie selon les époques et les régions. Michel Pastoureau montre comment, au Moyen-âge, l'animal était appréhendé à travers une pensée analogique, c'est-à-dire une recherche de correspondances pour démontrer une continuité et une cohérence du monde existant. Il invite de ce fait à prendre au sérieux le procès porté à un cochon accusé d'avoir tué un nourrisson, souvent considéré comme simple superstition. L'anthropologue Philippe Descola décrit les différents rapports à l'animal que l'homme construit selon sa culture : « à chacun ses animaux »². La catégorie « animal » et sa frontière avec l'humanité, socialement construites, ne sont donc pas figées. Le rapport que nous développons à « cet

¹ Jean Birnbaum (dir.), *Qui sont les animaux ?*, Gallimard, Paris, 2010, p. 147

² Ibid. p. 179

autrui non-humain » a des implications politiques, sociales et économiques fortes. La définition des frontières et catégories est donc un espace de luttes entre intérêts et subjectivités opposés.

C'est cet espace que nous tenterons de décrire en dessinant un panorama des débats autour de la relation entre l'homme et l'animal, ou plutôt entre hommes et animaux. Comme nous le verrons, plusieurs groupes d'acteurs s'affrontent pour faire valoir leurs intérêts ou leur vision. Il convient ici de clarifier quelques termes utilisés dans ce travail. D'abord, nous parlons d'une controverse quand le débat est relativement pacifié, confiné à une arène scientifique ou sociotechnique et qu'il ne concerne pas des conflits de valeurs. Ensuite, un conflit est nettement plus violent et médiatisé puisqu'il oppose justement des systèmes de valeurs irréconciliables. Enfin, à l'opposé, les signaux faibles sont un ensemble d'informations négligées ou non entendues qu'il convient de repérer.

Ce travail est basé sur une recherche documentaire s'intéressant tant à l'actualité qu'aux analyses scientifiques. A partir d'un corpus composé de publications, revues de presse, verbatims d'entretiens et de colloques, vidéos et tribunes, nous avons tentés d'identifier l'évolution des débats et des positions des différents acteurs dans le temps. La question de la place des animaux et des rapports que l'Homme doit entretenir avec eux se pose dans de nombreux domaines et secteurs d'activités, chacun ayant ses spécificités propres. Ainsi, la question sera traitée différemment si nous parlons d'élevage intensif, de l'émergence des nouveaux animaux de compagnie ou de libération animale, pour ne citer que quelques exemples.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à l'évolution des statuts des animaux. Ces derniers sont pensés à travers des catégories qui témoignent d'une attitude particulière de la société envers eux, catégories largement remises en cause par le mouvement antispéciste. Dans un second temps, nous verrons quels sont les controverses et conflits autour des questions posées par la prise en compte du bien-être animal et donc du rapport établi à travers son exploitation.

PARTIE I - LA COMPREHENSION DE L'ANIMAL PAR L'HOMME : LES STATUTS DE L'ANIMAL

Dans les représentations qu'il se fait des animaux, l'homme cherche toujours à lui attribuer des statuts, à le catégoriser. Tout statut est une construction de l'homme, dans laquelle il fait évoluer les animaux qui l'entourent. En étudiant ce processus, nous pouvons mettre en avant comment les animaux nous apparaissent et donc comment nous les considérons.

A - EVOLUTIONS DU STATUT JURIDIQUE DES ANIMAUX

Parmi ces statuts, le plus apparent et sans doute le plus symbolique reste le statut juridique de l'animal. Il a toujours été un aboutissement des différents changements qui ont mûris et émergés dans la société. Accéder à la sphère juridique est la preuve absolue et la consécration d'un changement de condition et donc de considération. Dans l'optique d'étudier ce que le droit nous révèle de nos rapports avec les animaux, nous allons voir comment il a peu à peu intégré la condition animale dans ses textes, avant de montrer le rapport ambigu qui existe entre « droits des animaux » et « devoirs de l'homme » envers eux pour enfin essayer de discerner quelles sont les futures évolutions que nous pouvons commencer à voir apparaître.

1. UNE PRISE EN COMPTE CROISSANTE DE L'ANIMAL DANS LE DROIT

Le statut des animaux n'est pas une donnée intemporelle de notre corpus juridique. Pendant longtemps, les animaux ont été considérés comme de simples objets, propriétés des hommes et destinés à leur bien-être, que ce soit en leur fournissant sa nourriture ou en leur permettant de se déplacer ou de soulager son labeur. Les animaux sont considérés comme des objets et ne sont concernés par le droit qu'en raison des règles de propriété en vigueur. Bien sûr, plusieurs penseurs comme Jean-Jacques Rousseau ou encore Arthur Schopenhauer se sont exprimés en faveur d'une meilleure « condition animale » mais ces idées ne commenceront à apparaître dans le droit français qu'au XIXe siècle.

En effet, alors que la Société Protectrice des Animaux (SPA) est créée en 1845, ce n'est que le 2 juillet 1850 que la loi Grammont, du nom du général qui l'a faite adopter, sanctionne le propriétaire d'un animal en cas de mauvais traitements infligés en public. Même si cette loi admet implicitement l'existence d'une condition propre à l'animal, son but était toutefois plus de préserver la sensibilité humaine face aux souffrances que l'on pouvait infliger à l'époque en pleine rue (il n'était pas rare par exemple qu'un cheval meure sous les coups de son cocher).

Cette exigence disparaît plus d'un siècle plus tard en 1959 lorsque les sanctions prévues par la loi Grammont sont étendues à la sphère privée. L'intérêt de l'animal ne dépend plus de celui

de l'homme et se voit attribuer une place législative qui lui est propre. La maltraitance en elle-même suffit pour une condamnation et il est prévu que l'animal qui en est victime soit confié à une œuvre. Le délit pour acte de cruauté est étendu aux animaux quatre ans plus tard, en 1963. La notion de cruauté est articulée autour de la nécessité, l'auteur de l'acte en question est condamnable s'il ne peut pas prouver que l'acte était justifié. Les conditions de vie de l'animal ne dépendent donc plus de la seule volonté de son propriétaire et sont encadrées par la loi.

Une étape supplémentaire dans cet encadrement législatif est franchie avec la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui donne à l'animal le statut d' « être sensible qui doit être entretenu dans les conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce³ ». Bien que le terme « entretenu » implique que l'animal ait un propriétaire, l'animal cesse d'être une « chose » face à la loi et se voit protégé contre des souffrances ou une mort inutiles. L'année suivante, la Déclaration universelle des droits de l'animal est proclamée à la maison de l'Unesco à Paris. Elle n'a cependant aucune portée juridique actuellement.

Plusieurs autres modifications seront apportées par la suite au corps législatif français. Le Code Pénal est modifié en 1992. Le législateur y distingue l'animal, qui est un « être vivant », des autres biens matériels en ne faisant pas figurer les infractions contre les animaux dans le même chapitre que celui réservé aux infractions contre les biens⁴. En 1999, l'article 528 du Code Civil est modifié afin de distinguer l'animal des autres corps inanimés.

On voit bien dès lors que la protection juridique accordée aux animaux n'a eu de cesse de s'étendre. D'abord simples objets, les devoirs des hommes envers eux ont continué d'être élargis jusqu'à aujourd'hui. On peut parler d'un glissement de la notion de « protection des animaux » vers celle plus large de « droits des animaux ». Cette extension des lois concernant la condition animale s'est faite plus tardivement en France que dans d'autres pays comme l'Angleterre, le Canada ou encore les Etats-Unis. Cela est particulièrement dû aux lobbys de chasseurs et d'éleveurs, très présents en France. Des mouvements sont toutefois parvenus à acquérir une notoriété et une crédibilité comme la fondation 30 Millions d'Amis, la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou encore la Fondation Brigitte Bardot pour ne citer que les plus connus et les plus visibles sur la scène médiatique.

³ **Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature**

Version consolidée au 20 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068553>

⁴ **Projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux**

<http://www.senat.fr/rap/I97-429/I97-4294.html>

Ce sont principalement ces acteurs qui continuent de revendiquer une personnalité juridique pleine et entière pour les animaux. L'un des objectifs de ce dossier sera donc de discerner quels éléments pourraient nous permettre d'anticiper les évolutions entre hommes et animaux dans un avenir proche.

Nous pouvons déjà voir sur la base de cette simple analyse juridique comment la notion de droit des animaux est intimement liée à celle de devoir des hommes envers eux. Pendant longtemps, ce n'est pas le statut juridique des animaux qui a évolué mais les obligations que nous avons envers eux. Étudier les rapports que nous entretenons avec nos animaux, c'est certes s'intéresser à la relation qui nous lie, mais c'est aussi, dans un champ plus large, la place que nous accordons à la nature.

2. LES DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LES ANIMAUX.

Cet élargissement constant des protections accordées par la loi aux animaux ne fait cependant pas l'unanimité. L'idée d'attribuer des droits aux animaux est en opposition avec des représentations fondatrices dans les réflexions qui ont fait émerger les théories juridiques que nous connaissons aujourd'hui. En effet, la justification même de l'attribution de droits à chaque être humain vient de la représentation selon laquelle chaque humain est doué de réflexion et est donc un être de moral que la loi ne fait qu'encadrer. Or, cette représentation s'est construite en opposition avec l'image de l'animal qui, soumis à son instinct et ses pulsions, est incapable de se contrôler. Même si cette vision des animaux a largement évolué comme nous l'avons vu, beaucoup considèrent que l'attribution d'une véritable personnalité juridique aux animaux serait aller trop loin et ne peut se justifier sur le plan juridique.

C'est notamment la thèse que Jean-Pierre Digard, anthropologue et directeur de recherche au CNRS, développe. Un des points les plus présents dans sa pensée est sa vision de la notion de « bien-être animal », qui est pour lui une erreur dans laquelle nous nous sommes engagés imprudemment. Il montre que le « bien-être animal » n'est pas clairement défini et ne peut d'ailleurs pas l'être. Comment établir clairement ce qui fait le bien-être d'un animal ? Ce flou est pour lui la porte ouverte à des dérives extrêmes portées par les militants de la cause animale qui, dans une « logique du toujours plus », vont faire pour les animaux des revendications qui n'ont pas lieu d'être. Digard revendique ouvertement une « supériorité de l'espèce humaine » qui reste la seule, de par son intelligence plus développée, à pouvoir se voir légitimement dotée de droits et de devoirs. Il oppose ainsi au concept de « bien-être animal », qu'il juge fondé sur une culpabilité et une anthropomorphisation exagérées, celui de « bien-traitance humaine ». L'animal n'est pas et ne peut pas être un sujet de droit, c'est donc l'homme qui a des devoirs envers lui. Il n'exclut pas l'idée d'une amélioration des traitements

réservés aux animaux mais refuse qu'elle se produise sur une base « défensive » visant à nous dédouaner de la culpabilité que nous ressentons des destructions commises par le passé. Les animaux restent des animaux et ne peuvent pas en cela être des sujets de droit, c'est donc l'homme qui a des devoirs envers lui.

Cette supériorité de l'homme sur l'animal et la responsabilité qui l'accompagne est encore aujourd'hui un pilier essentiel du droit et des réglementations qui régissent nos actes envers les animaux. L'homme est responsable de ses agissements. Cette supériorité admise ne se traduit donc pas comme une liberté absolue de disposer de l'« être inférieur » qu'est l'animal mais plus comme un devoir de ne pas abuser injustement de cet avantage. Il est toujours admis que l'homme peut tuer l'animal qui lui appartient mais cette mise à mort est toujours justifiée par un autre intérêt. Que ce soit pour se nourrir ou encore utiliser le pelage des animaux, nous justifions la mort d'un animal que nous tuons par une utilité. La mort est nécessaire à la réalisation d'un autre objectif, qu'il soit alimentaire, commercial, sanitaire... C'est cette idée de nécessité qu'il est important de distinguer dans le statut juridique des animaux.

En effet, c'est autour d'elle que s'est articulée la notion de maltraitance. Le terme de nécessité est d'ailleurs central dans la loi de 1963 qui définit le délit pour acte de cruauté envers les animaux. L'homme, lorsqu'il porte atteinte à l'intégrité physique de l'animal, devient cruel et donc injuste. Même si nous avons une supériorité de fait sur lui, nos représentations collectives ne nous permettent pas d'en abuser sans aucune restriction.

A partir du moment où l'on admet cette dimension, on arrive très vite à la question suivante : quelle valeur accordons-nous à l'animal ? A sa vie ? A sa santé ? S'il est possible de tuer un animal dans notre propre intérêt, par nécessité, qu'est-ce qui justifie ou non cet acte ? Il n'est pas possible de répondre à cette question de manière quantitative. Il n'existe pas d'unité ou de mesure qui puisse englober l'ensemble du problème. D'autant plus que nous n'avons pas tous les mêmes représentations, opinions ou mêmes rapports avec les animaux. Il n'y a pas de règle absolue et tous les différents jugements sont soumis à un arbitrage.

L'actualité, et plus particulièrement les différentes affaires de maltraitance envers les animaux, montre bien à quel point cette représentation de la nécessité est ancrée dans notre société. Sur ces dernières années, plusieurs affaires peuvent servir d'excellents exemples. Que ce soit le chien Lucky qui avait été traîné par son maître derrière une voiture, Dingo dont les restes calcinés ont été retrouvés dans un sac poubelle ou encore le chaton Oscar, dont le maître avait posté une vidéo sur Youtube, où on le voyait le projeter contre un mur, toutes ces affaires ont suscité une très large indignation de l'opinion publique. Cette indignation populaire s'est d'ailleurs traduite par des peines lourdes pour les affaires du chien Lucky et du chaton Oscar, où les coupables ont été identifiés (le coupable dans l'affaire du chien Dingo n'a jamais

été appréhendé), avec des sanctions respectives de six mois et un an de prison ferme pour les responsables. Les réactions face à ces événements ont été impressionnantes : une marche blanche a été organisée en souvenir du chien Lucky ; quant au chaton Oscar, le récit de ses malheurs a rapidement fait l'objet d'une propagation qualifiée de « virale » sur internet. Ces affaires, où les victimes sont des animaux, suscitent parfois plus de réactions que pour des cas où la victime, qu'elle soit innocente ou non, est un être humain. Or, lorsqu'on écoute les différentes réactions, c'est bien la cruauté d'un acte gratuit sur un être innocent qui fait réagir et rend ces affaires insupportables. L'animal « n'a rien demandé » et est victime de la barbarie humaine qui le fait souffrir voire le tue sans raison.

Cette considération de l'animal à travers l'idée de nécessité n'apparaît pas seulement dans l'actualité, et le droit est une excellente base d'analyse pour étudier les évolutions suivies par la notion. Les réglementations successives visant à régir les pratiques de laboratoires demeurent l'un des meilleurs exemples. En effet, le cas juridique de l'expérimentation animale est révélateur puisque qu'il considère ce qui est acceptable ou non en fonction d'une nécessité qui existe et est largement admise : la recherche scientifique. Même si l'expérimentation animale a toujours été l'objet de débats (la Société Française contre la vivisection présidée par Victor Hugo est créée en 1882), on distingue dans les changements juridiques apportés comment notre représentation de la souffrance animale a évolué pour être plus exigeante quant aux procédés de laboratoires utilisant des animaux.

Dès 1968, le décret du 9 janvier réglemente les expérimentations sur les animaux mais c'est surtout pendant les années 1980 qu'une série de lois est adoptée. En 1983, l'Instruction du 31 Mai relative aux Bonnes Pratiques de Laboratoire est adoptée et trois ans plus tard, en 1986, une directive européenne est émise concernant l'expérimentation animale. En 1988, une directive de la Communauté Economique Européenne réglemente les vérifications et inspections des différents laboratoires afin de s'assurer que les bonnes pratiques soient bien respectées. La Commission Nationale de l'Expérimentation Animale est créée un an plus tard en 1989. Enfin, en décembre 2001, l'OCDE abandonne la dose létale médiane (DL-50), un indicateur toxicologique qui consistait à déterminer quelle dose d'un produit provoquait la mort de la moitié de la population d'un échantillon d'animaux (principalement des rats)⁵. Le nombre de morts animales que cet indicateur impliquait ainsi que les critiques quant aux résultats obtenus l'ont rendu injustifié et il a donc été abandonné.

⁵ Centre Canadien d'hygiène et de sécurité au travail : <http://www.cchst.com/oshanswers/chemicals/ld50.html>

On voit donc bien que, même s'il est admis que la mort d'un animal peut être nécessaire pour servir un intérêt qui le dépasse, cette considération de la vie de l'animal n'est pas fixe et le droit en est un excellent révélateur.

3. LE DROIT DES ANIMAUX: VERS UNE PERSONNALITE JURIDIQUE ?

C'est en deuxième lecture que le 30 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi reconnaissant aux animaux la qualité «d'être vivants doués de sensibilité». Jusqu'alors, le Code Civil les considérait comme des «biens meubles». Cette modification législative du statut des animaux fait suite à une pétition lancée il y a près de deux ans par la fondation de protection animale « 30 Millions d'amis » qui a par ailleurs reçu le soutien de plusieurs intellectuels (Hubert Reeves, Michel Onfray, Erik Orsenna, etc.). Elle est importante car elle constitue un premier pas vers la reconnaissance d'un « droit des animaux » et la mise en place d'un régime juridique spécifique. Pourtant, certains acteurs comme les associations de défense des animaux (Fondation Brigitte Bardot en tête ou des mouvements écologistes jugent cette évolution trop peu ambitieuse et souhaitent aller plus loin en interdisant par exemple les pratiques qui nient cette sensibilité, comme l'élevage intensif, les corridas ou bien encore les combats de coqs.

Quoi qu'il en soit, la question du statut juridique des animaux reste un sujet d'actualité et son évolution revêt des formes multiples, parfois même surprenantes.

ANIMAUX ET DROIT A L'IMAGE: QUAND LA QUESTION DU STATUT JURIDIQUE ANIMAL S'INVITE DANS DES FAITS DE SOCIETE. EXEMPLE DU "SEFLIE DE SINGE".

Quel est le point commun entre Michèle Obama, le pape François, un cosmonaute et un singe ? Le « selfie », soit une photographie qu'une personne a prise d'elle-même (généralement via l'aide d'un smartphone ou d'une webcam). Ce phénomène de société qui se développe depuis une dizaine d'années amène l'être humain à questionner son rapport à l'image et à sa personne. Lorsqu'il s'agit d'un singe, les implications sont pourtant tout autres. C'est ce que nous allons voir à travers l'exemple du « selfie de singe », qui a provoqué un débat juridique sans précédent.

Pour commencer, un retour sur les faits s'impose. Lors d'un voyage en Indonésie en 2011, le photographe américain David Slater se fait usurper son appareil par son sujet d'étude : un singe. Celui-ci prend alors des centaines de clichés, dont certains de lui-même, qui, une fois

diffusés sur la toile par Mr Slater, font vite l'objet d'un fort enthousiasme de la part des internautes.



Le selfie de singe en question, sans copyright donc.

Le site Wikipédia s'empresse alors de reprendre ces photos, sans toutefois demander la permission, ce qui offusque le photographe humain qui saisit l'United States Copyright Office, l'organisme gouvernemental en charge de réguler les questions de copyright aux Etats-Unis. Ce dernier donne raison à Wikipédia et stipule qu'échappent à la protection intellectuelle les photos prises par des singes (et plus largement par des animaux ou des plantes).

Ce qui peut être ainsi qualifié de « fait divers » est pourtant un cas d'étude intéressant puisqu'il interroge la possibilité pour les animaux de pouvoir jouir de « de droits d'auteurs ». Bien que les Etats-Unis n'aient pour l'instant pas reconnu cette possibilité aux animaux (les photos tombent dans le domaine public), ils précisent que l'homme ne peut non plus disposer de ces droits. Cette question juridique reste donc dans un espace mixte, mais peut-être amenée à évoluer dans le sens du renforcement des droits des animaux. Le développement de « pet cam » est un indice potentiel de cette évolution. Cette caméra embarquée sur des animaux domestiques prend à intervalles de temps définis des photos qui permettent aux êtres humains de découvrir les aventures quotidiennes de leurs compagnons préférés. Le développement de ce type de caméras amène logiquement à se questionner, hors du cadre américain, sur l'octroi des droits de propriétés (propriétaire de l'objet/public/animal). Si la question reste pour l'instant ouverte, dans un article publié sur le blog du magazine Slate, Jordan G. Teicher penche

pour une reconnaissance du droit animal. A quand un vote de l'Assemblée Nationale à ce sujet ?



*"Taken by Coulee, Border Collie/Golden Retriever Mix, Lethbridge, Alberta, Canada."*⁶

B - DES CATEGORIES POUR PENSER LES ANIMAUX

Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreux conflits existent autour de la gestion de certains animaux. S'ils sont pour certains très médiatisés comme le conflit autour du loup ou de l'ours, il en existe d'autres autour d'espèces moins emblématiques. Derrière ces conflits qui opposent des « pro » et des « contres » se cachent en fait des représentations que nous avons des animaux. Cette partie s'attachera donc à présenter les différentes catégories qui nous permettent de distinguer les animaux et de nous positionner vis à vis d'eux.

1. LES ANIMAUX VUS A TRAVERS LES CATEGORIES DOMESTIQUE / SAUVAGE

La vision occidentale de la « nature » s'appuie sur un dualisme entre la culture et la nature, c'est-à-dire penser séparément les humains et les non humains⁷. Au sein de la nature, nous

⁶ Jordan G. Teicher, *Seeing the World From Your Pet's Point of View* : http://www.slate.com/blogs/ behold/2014/10/12/petcam_the_world_through_the_lens_of_our_four_legged_friends_by_chris_keeney.html

⁷ Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005

avons aussi opéré des distinctions qui nous amènent notamment à penser les animaux comme étant soit sauvages soit domestiques.

Le problème est que nous n'avons pas tous exactement la même définition ni la même compréhension du sauvage, ce qui est à l'origine des conflits notamment entre les éleveurs et les protecteurs de la nature. Un autre élément à envisager est que la définition adoptée par la société n'est pas figée et qu'elle est susceptible d'évoluer ce qui peut renforcer les incompatibilités de représentations.

A) L'UTILISATION DES CATEGORIES DOMESTIQUE/SAUVAGE PAR LES ACTEURS DE LA REGULATION DU SAUVAGE

Les conflits autour du loup ont amené Isabelle Mauz à s'interroger sur la vision qu'entretiennent les acteurs concernés par la faune sauvage sur ces animaux⁸. Elle remarque que si le loup est de façon emblématique source de tension, d'autres animaux comme le bouquetin ou le sanglier⁹ le sont aussi. En fait, ce qui se joue est la façon dont les acteurs de la régulation envisagent l'animal « sauvage ». Après une étude sociologique réalisée en Vanoise, l'auteur montre comment les animaux sont catégorisés et que selon ces catégories, nous considérons si l'animal est à sa « place » ou non.

A travers ses entretiens, Isabelle Mauz distingue deux groupes de positions : d'une part les chasseurs, éleveurs et dans une moindre mesure les premiers agents des parcs nationaux, groupe porteur de la conception populaire et d'autre part les naturalistes, les nouveaux gardes-moniteurs (qui sont les agents de terrain des parcs nationaux) et protecteurs de la nature.

La définition des catégories sauvage/domestique s'opère par des critères établis : un critère géographique et un critère comportemental.

En ce qui concerne la variable géographique, les éleveurs et chasseurs distinguent au sein de la faune les espèces domestiques des espèces sauvages : on se place ici sur un axe sauvage/domestique alors que chez les naturalistes, on utilise plutôt un axe nature/artifice. La conception populaire invoque le critère de la distance : l'animal sauvage est celui qui se trouve loin alors que le domestique est celui qui est proche, il est plus ou moins étroitement attaché aux hommes. Cette représentation s'explique par la proximité existante avec les animaux

⁸ Isabelle Mauz, « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises », *Espaces et sociétés* n°3 p.130-145, 2003

⁹ Coralie Mounet a notamment travaillé sur la question du sanglier.

d'élevage. Toutefois, il est à noter que même au sein des domestiques, il existe une variabilité de l'éloignement avec les bovins qui sont les plus proches par exemple. Les naturalistes et protecteurs de la nature récusent le lien entre la distance et le caractère sauvage de l'animal. D'ailleurs le mot sauvage chez eux se rapproche plutôt du mot naturel ce qui leur permet de faire la distinction : ce n'est pas le critère de la sauvagerie qui compte mais celui de la naturalité. Ainsi, le critère spatial n'est pas celui de l'éloignement mais celui de l'origine de l'animal. Pour être naturel, l'animal doit être ou avoir été du lieu à un moment ou un autre. Il faut qu'il soit autochtone sinon il n'est pas à sa « place ». Sur le premier critère de classement s'oppose ainsi une vision basée sur l'éloignement et celle basée sur le caractère exogène.

Dans un second temps, pour classifier les animaux et donc les appréhender, les acteurs liés au sauvage analysent les différents types de comportements. Pour être reconnu comme sauvage au sein des éleveurs et des chasseurs, l'animal éloigné doit aussi être farouche et fuir la compagnie des hommes alors que l'animal domestique doit se comporter docilement. Ce critère de familiarité est rejeté chez les naturalistes puisque pour eux, ce qui rend l'animal « sauvage » est son autonomie. Il n'a pas besoin de l'intervention de l'homme pour survivre même si des interventions ponctuelles en dernier ressort sont tolérées comme les captures ou les introductions. Mais chez les puristes, cette pratique est désapprouvée car toute intervention humaine aura des effets pervers et influent sur les processus naturels¹⁰.

Finalement, on comprend que pour être sauvage dans la conception populaire, il faut être éloigné et farouche et pour être « naturel » chez les savants, il faut être autochtone et autonome. Ces deux groupes répondent différemment à la question « qu'est-ce que le sauvage ? » et cela engendre des pratiques et des représentations différentes. Les acteurs utilisent ces catégories pour faire valoir leurs intérêts. Certains critères seront évoqués afin de justifier de la présence de telle espèce ou au contraire de dénoncer son absence. Plus largement, cette catégorisation et ce rapport aux animaux révèlent des rapports à l'environnement différents. C'est ce que montre Colette Mechin en expliquant que « *des logiques environnementales (récréatives ou gestionnaires) s'opposent ici à des logiques productives de viande ou d'espace* »¹¹.

Les rapports aux animaux et de façon plus globale à l'environnement existent aussi au sein de la société. Les citoyens ont aussi une façon de se représenter les animaux sauvages, ce qui leur permet de se positionner au sein des débats actuels.

¹⁰ Cette différence de position se retrouve au sein des associations environnementales et chez les naturalistes.

¹¹ Colette Mechin, « La manipulation des espèces animales. Réflexion anthropologique sur la qualification du sauvage », *Économie rurale* 327-328, janvier-mars 2012.

B) LE SAUVAGE VU DE LA SOCIÉTÉ : LA « NOUVELLE CULTURE DU SAUVAGE »¹² AUJOURD'HUI LEGITIME

Le mot *sauvage*, d'étymologie latine *silvaticus*, c'est-à-dire ce qui est en rapport avec la forêt, a pour définition « *conforme à l'état de nature, qui n'a pas subi l'action de l'homme ; qui vit en liberté dans la nature, à l'écart des influences humaines* »¹³. Le « sauvage » se rapporterait ainsi à l'ensemble de la faune que l'on ne maîtrise pas, c'est-à-dire qui n'est pas domestique (du latin *domus*, en rapport avec la maison). Cette acceptation renvoie à un sauvage menaçant et éloigné et fondent les représentations traditionnelles du sauvage. Pourtant, si on prend l'exemple de l'ours en France, il semble qu'aujourd'hui on accepte voire même qu'on organise le retour de cette faune féroce et dangereuse. On serait ainsi passé dans, ce qu'appelle Sophie Bobbé « *une nouvelle culture du sauvage* » qui « *témoignerait d'une crise de nos représentations traditionnelles* »¹⁴. Ce changement de paradigme s'inscrit dans un nouveau rapport au territoire et à l'environnement.

Dans un contexte d'urbanisation croissante qui éloigne de plus en plus les hommes de la nature et le développement de la prise en compte des enjeux environnementaux par la société et par l'action publique, la préservation de la biodiversité devient un enjeu majeur de lutte. Celle-ci se fait par le « sauvage » et engendre ainsi un glissement dans la définition de cette catégorie. Le sauvage n'est plus dangereux mais il est naturel, c'est-à-dire ce qui est opposé à l'artificial, à savoir ce qui n'a pas encore été « souillé » par l'homme. Le sauvage magnifié est devenu le symbole de la liberté (comprise ici dans l'idée de vivre à l'état de liberté) et du naturel. Coralie Mounet résume ce revirement en ces termes : « *autrefois classée selon son caractère utile ou nuisible à l'agriculture, la faune sauvage est aujourd'hui considérée pour sa valeur en termes de biodiversité* »¹⁵. Pour André Micoud, le sauvage est passé d'« *espèce nuisible à détruire* » à « *espèce momentanément et localement proliférante à réguler* »¹⁶. Cette

¹² Sophie Bobbé, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. Etat de la question », *Ruralia* 07, 2000.

¹³ D'après le centre national de ressources textuelles et lexicales (disponible en ligne)

¹⁴ Sophie Bobbé, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. Etat de la question », *Ruralia* 07, 2000.

¹⁵ Coralie Mounet : Quel vivre ensemble possible avec le loup et le sanglier ? in Stéphane Frioux et Emilie-Anne Pepy, *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : approches socio-historiques des relations homme-nature*, ENS éditions, pp.71 - 82, 2009

¹⁶ André Micoud et al., Les animaux dits nuisibles : essai sur l'évolution récente d'une notion, Compte rendu de recherche Subention SRETIE/MERE/88050 1989

nouvelle représentation entraîne, selon les mots de Sophie Bobbé, une « *transformation des mentalités qui bouleverse les liens que nous entretenons avec la faune sauvage, une faune que l'on cherche de plus en plus à maîtriser. Aujourd'hui appréhendé comme un élément de la biodiversité à protéger, le monde sauvage, jusqu'ici mis à mal, doit être sauvegardé* »¹⁷.

Pour autant, la vision ancienne n'a pas disparu. Se crée alors une collusion entre deux représentations du sauvage avec d'une part l'animal à protéger et à réguler, vision écocentrée inscrite dans un contexte de développement durable et d'autre part le statut coutumier de l'animal imprévisible et incontrôlable, vision anthropocentrique devenue minoritaire mais toujours portée par les acteurs agricoles, et ceux du pastoralisme notamment. A travers ce conflit de représentations se profilent donc les débats parfois virulents autour des interventions sur le sauvage.

Toutefois, le fait d'intervenir sur le sauvage transforme ce sauvage, qui n'est plus vraiment « autonome ». Se pose alors la question de la pertinence de la distinction sauvage/domestique au profit de nouvelles catégorisations.

2. UNE REDEFINITION CONSTANTE ENTRE HUMANITE ET ANIMALITE QUI DEPASSE LES CATEGORIES DU SAUVAGE ET DU DOMESTIQUE.

Comme on l'a vu dans la partie précédente, les catégories du sauvage et du domestique ne sont plus suffisantes pour refléter la conception humaine de l'animal. A la frontière entre humanité et animalité, de nouvelles représentations semblent se dessiner. Nous verrons tout d'abord comment la distinction entre humanité et animalité est remise en question, avant de nous pencher de nouvelles catégories de représentations.

A) LES CRITERES AU FONDEMENT DE L'ANIMALITE SONT BROUILLES PAR LES CONCEPTIONS CONTEMPORAINES DE L'ANIMAL

Beaucoup de questions d'actualité controversées sur la relation homme-animal sont en réalité sous-tendues par la question philosophique des frontières entre humanité et animalité. L'animalité, telle qu'elle est définie par Florence Burgat, est un concept qui « *dit la différence ; il est la démarcation même de l'humain, sa limite* »¹⁸. Ainsi, ce concept vise moins à caractériser l'animal qu'à construire un contre-modèle pour définir l'homme. L'animalité est finalement

¹⁷ Sophie Bobbé, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. Etat de la question », Ruralia 07, 2000.

¹⁸ Florence Burgat, article « Animalité » dans Encyclopedia Universalis, en ligne, consulté le 24 novembre 2014.

définie en creux, par le manque de raison et de liberté, Florence Burgat faisant ici référence à Descartes et Kant.

Ce débat philosophique est en partie retranscrit dans la sphère médiatique car il est au fondement de nombreuses controverses : la question sous-jacente est bien souvent « quelle place accorde-t-on à l'animal aujourd'hui ? ». Des théories de la similitude de la pensée se développent, expliquant que l'animal, notamment les grands singes, peuvent être hissés au même rang que l'homme¹⁹. De même, plusieurs auteurs s'interrogent en 2009 sur les arguments qui permettraient de réévaluer la thèse de la singularité de l'homme²⁰, comme l'appréciation des performances cognitives chez certains grands singes qui démontrerait une différence de degrés entre eux et l'homme, plutôt que de nature. Enfin, les représentations de l'animal sont régulièrement abordées dans la presse, par exemple dans Philomag, « Pourquoi aimons-nous les animaux ? »²¹, ou encore dans Télérama, « Bêtes et hommes, je t'aime moi non plus »²².

Ainsi, on ne peut plus résumer la relation entre l'homme et l'animal à travers la simple opposition entre humanité et animalité. Selon Jean-Luc Guichet, l'articulation entre identité et altérité, entre humain et non-humain, serait brouillée par les conceptions contemporaines de l'animal : de plus en plus, l'animal tend à devenir un double identique, un « alter ego animal »²³. Parfois, l'animal apprivoisé se rapproche tant de l'humanité que son animalité ne serait plus visible. Beaucoup de publications sur le sujet parlent de frontières au pluriel car selon l'animal considéré, l'homme n'a pas la même perception de l'animalité. Ainsi, Guichet fait le constat que l'animalité est éclatée en trois conceptions : l'animal utilitaire (pour l'élevage et les laboratoires), l'animal proche (fortement anthropomorphisé), et l'animal sauvage (très présent via l'image télévisuelle mais déformé). Le rapport à l'animal n'est plus caractérisé, comme dans le passé par une tâche commune, mais par une passivité et un caractère informel. On n'est plus dans la figure de l'animal compagnon mais de compagnie. De plus, l'animal est considéré comme une matière : alimentaire, industrielle, scientifique, médicale, mais aussi affective et imaginaire. Guichet montre ainsi que l'animalité est artificialisée, soit

¹⁹ Gary L Francione, février 2007, Le Monde diplomatique, Humanité, animalité, quelles frontières ?

²⁰ Valérie Camos, Frank Cézilly, Jean-Pierre Sylvestre, Homme et animal, la question des frontières, 2009.

²¹ Philomag, Pourquoi aimons-nous les animaux ? n°77, mars 2014

²² Télérama, Bêtes et hommes, je t'aime moi non plus, Hors-série n°146, 2007

²³ Jean-Luc Guichet, L'animal familier aujourd'hui : la réduction du domestique à l'apprivoisé. In Press, Le Divan Familial, 2011/1, n°26.

objectivement dans le cas de l'animal industriel et expérimental, soit subjectivement avec l'animal anthropomorphisé. Toutes ces dimensions rendent le rapport contemporain à l'animal fortement contradictoire.

La manière dont nous percevons l'animal résulte d'un équilibre entre identité et altérité, or avec les pratiques contemporaines, cet équilibre est bousculé. On peut en effet, dresser un nouveau tableau des représentations de l'animal dans la société actuelle, en s'appuyant sur des catégories dépassant l'opposition traditionnelle entre sauvage et domestique.

B) AU DELA DES REPRESENTATIONS CLASSIQUES, L'EMERGENCE DE NOUVELLES REPRESENTATIONS DE L'ANIMAL

Si les catégories classiques ne reflètent plus la réalité de notre relation à l'animal, des chercheurs tentent d'établir de nouvelles définitions. Ainsi, selon Jean-Pierre Digard, anthropologue, nous aurions trois types de relations à l'animal, autour d'une opposition entre relations *effectives* et *fictives* : des relations effectives d'élevage et d'utilisation avec les animaux de rente ; des relations effectives à dominante affective avec les animaux de compagnie ; et enfin des relations fictives, conçues comme un idéal par les militants de la cause animale²⁴. Ces relations révèlent des postures différentes : ainsi, concernant les animaux de rente, ou « animaux d'utilité », il s'agit de pratiques et de discours relevant généralement des professionnels des animaux, qui sont minoritaires selon Digard. Les relations avec les animaux de compagnie sont celles des amateurs, des urbains, que Digard juge déconnectés de la faune sauvage. Selon lui, ils auraient tendance à voir tous les animaux, y compris sauvages, sous les traits de leurs animaux familiers. Enfin, la dernière posture est celle des militants de la cause animale, portant des discours idéalistes et culpabilisants selon Digard, mais plus audibles que les professionnels. Ces nouveaux rapports seraient le résultat de plusieurs transformations sur lesquelles nous reviendrons dans la suite du dossier : transformations de l'élevage ; évolution de la place de l'animal de compagnie ; et émergence du bien-être animal.

Par ailleurs, les travaux de Jean-Luc Guichet peuvent également apporter un nouvel éclairage sur ces nouveaux rapports entre l'homme et l'animal. Il propose quatre catégories de représentation de l'animal : le *sauvage*, caractérisé par son extériorité radicale au monde humain ; le *domestique*, dont l'homme a acquis la maîtrise reproductive ; le *familier*, inclus dans la famille au sens large et reconnu individuellement ; et l'*apprivoisé*, ou *de compagnie*, objet

²⁴ Jean-Pierre Digard, 2008, Les nouveaux rapports homme-animal, Séminaire des personnels de direction de l'enseignement agricole public français « Entre peurs et espoirs, comment se ressaisir de la science et la faire partager à nouveau ? ».

d'une relation privée et plus ou moins affective entre l'homme et l'animal²⁵. Ces catégories ne sont pas rigides et permettent de décrire l'évolution des représentations, par exemple pour une poule de ferme, elle est domestique mais pas forcément familière ; le chat est passé historiquement du statut de domestique à familier puis apprivoisé, mais il conserve paradoxalement un lien avec le sauvage. Ces catégories reflètent toute une échelle de proximité, plus ou moins grande avec l'animal. Guichet et Digard se rassemblent sur un point : l'animal apprivoisé, de compagnie, est désormais la catégorie dominante, laissant majoritairement le sauvage comme catégorie absente et objet imaginaire pour les hommes, ce qui est visible dans les médias, la publicité et le cinéma notamment. On a donc eu progressivement un changement dans le cadre de référence de l'animal, passant de la jungle, à la ferme, attenante à la maison (*domus*), puis à la famille (*patio*).

Pour conclure ces développements sur la redéfinition constante entre humanité et animalité, on peut dire qu'aujourd'hui, le facteur clé expliquant nos représentations de l'animal semble être la distance que nous mettons entre lui et l'humain. De nouveaux rapports traduisent l'évolution de nos représentations, de plus en plus dominées par l'animal proche. Cette question philosophique sous-tend de nombreuses questions actuelles que nous allons détailler dans la partie suivante.

C- DES PRATIQUES PARADOXALES LIEES AUX REPRESENTATIONS MOUVANTES

La mouvance des représentations que l'homme a de l'animal s'illustre dans les pratiques contemporaines face à l'animal. Des paradoxes peuvent être repérés, tant dans les interventions sur l'animal sauvage, que dans les comportements quotidiens. L'animal a parfois un statut ambigu, autant dans la sphère privée, notamment avec les animaux domestiques, que dans la sphère urbaine. Enfin, l'illustration médiatique de l'animal reflète les tensions de la société.

1. LES INTERVENTIONS SUR LE SAUVAGE

La diversité des catégories pour penser les animaux et leurs récentes évolutions au sein de la société rend la mise en place de politiques sur le terrain sujettes à conflits. Comme cela a été expliqué lors de la partie précédente, aujourd'hui deux conceptions s'opposent. D'un côté l'ordre ancien porté majoritairement par les agriculteurs et les chasseurs, et qui est minoritaire,

²⁵ Jean-Luc Guichet, L'animal familier aujourd'hui : la réduction du domestique à l'apprivoisé. In Press, Le Divan Familial, 2011/1, n°26.

de l'autre l'ordre nouveau englobant naturalistes, associations de protection de l'environnement et société. En France, cette confrontation s'illustre notamment autour du cas du loup et de l'ours.

Depuis les années 1990, ces deux prédateurs sont de retour sur notre territoire²⁶ au grand dam de la majorité chasseurs et des éleveurs. Quels sont les enjeux et les points de tensions entre les différentes parties autour de ces animaux ?

A) LE CAS DU LOUP : L'INTERVENTION HUMAINE COMME REACTION A SON RETOUR

Concernant le loup deux groupes s'opposent irrémédiablement : les "lycophiles" – naturalistes, associations environnementales – et les "lycophobes"²⁷ – représentés par les agriculteurs et les chasseurs. Chacune des parties retourne l'argument de l'autre, de telle sorte qu'aucun compromis ne semble envisageable.

Pour les éleveurs et les chasseurs, les loups ont été réintroduits en France par des « apprentis sorciers »²⁸ qui ne se sont pas rendus compte du danger et qui aujourd'hui sont incapables de maîtriser la population de loups. Ces animaux sont des prédateurs qui mettent aussi bien en danger les animaux – ovins, bovins, espèces protégées... – que les hommes. De plus, les lycophobes dénoncent l'absence d'intérêt à la protection des loups qui ne sont pas menacés, puisque présents en Italie et en Espagne, et qui en revanche menacent le pastoralisme. Or le pastoralisme est une activité économique régionale importante, qui permet également de maintenir les écosystèmes. Enfin, il leur semble que l'intérêt touristique est nul étant donné que le loup est un animal dangereux et prudent, de telle sorte que quand bien même certains souhaiteraient venir pour voir le loup, ils ne pourraient pas l'apercevoir.

Les lycophiles réfutent point par point tous ces arguments. Pour eux, le loup est revenu de manière naturelle, comme le confirment les autorités publiques, les risques d'attaques sur l'homme sont très réduits puisque l'animal est méfiant et sa présence sur le territoire présente un intérêt écologique et économique fort. En effet, il est garant de la biodiversité et devrait

²⁶ Au moment des premières réintroductions d'ours slovènes en 1996, la population d'ours des Pyrénées n'étaient pas encore éteinte. Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéennes, a été abattue le 1 novembre 2004 par un chasseur.

²⁷ Les termes de "lycophiles" et de "lycophobes" ont été théorisés en 2002 par Isabelle Mauz dans "Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups, Paris, Thèse ENGREF: 511

²⁸ Coralie Mounet. Quel vivre ensemble possible avec le loup et le sanglier ? Stéphane Frioux et Emilie-Anne Pepy. L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : approches socio-historiques des relations homme-nature, ENS éditions, pp.71 - 82, 2009

attirer des touristes dans la région. L'argument du pastoralisme leur apparaît comme futile puisque pour eux cette activité était déjà en crise avant le retour du loup, et présentait un intérêt économique et écologique quasi nul. Le loup ne serait à ce titre qu'un bouc-émissaire pour les éleveurs.

En dépit de ces conflits entre acteurs, des politiques publiques sont mises en place pour essayer de contenter au maximum chaque partie. Néanmoins ces tentatives de conciliation ne satisfont aucune partie et auraient presque tendance à envenimer la situation. En tant qu'espèce strictement protégée par la Convention de Berne et par la Directive Habitat, le loup ne peut faire l'objet de battues ou de tirs de défense systématiques, comme le souhaiteraient pourtant les syndicats agricoles. Ces derniers demandent donc que face à « *l'augmentation des attaques de loups* » et « *à la désespérance des éleveurs* », ²⁹ le statut juridique du loup soit modifié pour passer d'espèce strictement protégée à espèce simplement protégée. En attendant cette modification, déjà demandée et refusée en 2012 par la Suisse ³⁰, les éleveurs s'appuient sur des arrêtés préfectoraux pour réaliser des tirs sur les prédateurs ; arrêtés bien souvent illégaux ³¹ et annulés par les tribunaux administratifs sur demande des associations environnementales. Seuls les tirs de prélèvements, autorisés par le Plan Loup 2013 – 2017 ³² sont légaux et leur nombre est plafonné à 24 tirs par an. Un chiffre condamné par les lycophiles puisqu'il représente 10 % de l'effectif total et parce que ces tirs sont souvent faits de manière aléatoire sans penser aux conséquences. Les associations citent notamment les cas où c'est le chef de meute qui est tué, ce qui entraîne la dissolution de la meute et l'augmentation des attaques. Pour les partisans du loup, c'est le pastoralisme qui est à remettre en question et non la présence du prédateur. Ils citent le cas de l'Espagne et de l'Italie où les effectifs de canidés sont plus nombreux et où pourtant un équilibre semble avoir été trouvé. Le pastoralisme français a oublié comment vivre avec le loup et, plutôt que de chercher à s'adapter, rejette l'animal sauvage. Diverses solutions sont proposées par les lycophiles, la plupart étant d'ailleurs subventionnées par l'Etat ou l'Union Européenne. Parmi ces solutions : le choix du lieu de transhumance, le parcage nocturne, le gardiennage – plusieurs bergers et aide-bergers sur un troupeau – le recours à des chiens de berger, les patous, ou encore la réduction des effectifs de

29 « Les syndicats agricoles demandent de rétrograder le statut protégé du loup », Rachida Boughriet, 6 mars 2014, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/syndicats-agricoles-statut-espece-protgee-loup-20974.php4>

³⁰ « Rejet de la politique suisse de protection du loup », du 27 novembre 2012, <http://www.wwf.ch/fr/actualites/medias/?uNewsID=1658>

³¹ En décembre 2009 ce sont 400 tirs qui avaient été autorisés, alors que la population de loups était estimée à 250 animaux

³² Plan Loup 2013 – 2017 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Planloup2013-2.pdf>

chaque cheptel. Aucune de ces solutions ne satisfait les éleveurs qui les dénoncent comme n'étant pas suffisamment efficaces et qui considèrent fermement que la cohabitation entre loups et pastoralisme est impossible.

B) LE CAS DE L'OURS : UNE INTERVENTION HUMAINE POUR REINTRODUIRE LE GRAND PREDATEUR DANS LES PYRENEES

Concernant l'ours la situation est assez proche de celle du loup, à l'exception près que les ours ne sont pas revenus naturellement, mais ont été réintroduits par l'homme pour préserver l'animal en milieu naturel et assurer le maintien de la biodiversité³³. L'ours des Pyrénées étant en voie d'extinction avec un seul spécimen alors vivant, ce sont des ours slovènes, issus de la même lignée, qui sont réintroduits en France depuis la fin des années 1990. Comme pour le cas du loup, les accidents entre des ours et les hommes sont rares – aucun en 150 ans – et leur réintroduction devrait permettre de valoriser l'image de la région. De plus, les partisans de l'ours mettent en évidence que le coût lié à la présence d'ours dans les Pyrénées est relativement faible et bénéficie en grande partie aux éleveurs, dans le cadre des mesures de protection. Ces arguments ne convainquent pas les détracteurs qui dénoncent des coûts de réintroduction élevés pour une espèce qui n'est pas menacée – l'ours slovène – dans un milieu qui n'est pas le sien – les Pyrénées. Ils pointent également du doigt le fait que les ours slovènes seraient plus grands et plus prolifiques que les ours des Pyrénées, qu'aucun moyen réellement efficace n'existe pour protéger le pastoralisme et que si l'espèce a été éradiquée, ce n'est pas pour rien. Les tirs n'étant pas autorisés, des empoisonnements ont lieu ainsi que des « tirs accidentels ». Une fois encore, cohabitation entre grands prédateurs et pastoralisme est énoncée comme impossible.

Ces deux exemples permettent d'illustrer la collusion entre deux représentations du sauvage avec d'une part l'animal à protéger et à réguler, et d'autre part le statut coutumier de l'animal imprévisible et incontrôlable. La première conception pose les grands prédateurs comme des garants de la biodiversité et est soutenue par la majorité de la population française. Un sondage de septembre 2013 réalisé par l'IFOP pour ASPAS et One Voice met en évidence que 76 % des français estiment que le loup a tout à fait sa place dans la nature en France et que 80 % des français sont opposés à son éradication³⁴. Cette perception, très positive, des grands

³³ Les arguments du débat pour – contre. <http://www.paysdelours.com/fr/reintroductions/debat-pour--contre-reintroduction.html>

³⁴ Résultats de l'enquête « Les français et le loup » mené par l'IFOP en septembre 2013 pour l'ASPAS et One Voice. <http://www.aspas-nature.org/wp-content/uploads/sondage-IFOP-loup.pdf>

prédateurs est en partie liée au fait que désormais le public assimile sauvage et naturel, au sens "qui n'a pas été souillé par l'homme". Pourtant, et c'est bien là que réside le paradoxe, le retour du loup et de l'ours sont entachés d'interventions humaines.

L'appui massif des Français à la protection de la biodiversité, et donc des grands prédateurs, peut aussi s'expliquer par la notion de rachat d'indulgence. Après avoir détruit et s'être éloigné de la nature au travers des processus d'urbanisation, l'homme chercherait désormais à se racheter en défendant les représentants de la biodiversité mais aussi en modifiant la place qu'il attribue à l'animal en ville.

2. LA PLACE AMBIGUË DE L'ANIMAL AUPRES DE L'HOMME AU QUOTIDIEN

Malgré une mise à distance du sauvage, l'homme continue de côtoyer l'animal au quotidien, que ce soit au sein de la maison avec l'explosion du nombre d'animaux de compagnie, ou dans l'environnement urbain, où l'animal est de plus en plus réintroduit, parfois de manière controversée.

A) LE REGNE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE OU APPRIVOISÉ

Les chiffres sont formels : la France est le 2^{ème} pays au monde après les Etats-Unis en termes de population d'animaux de compagnie, un foyer sur deux possédant au moins un animal de compagnie. En 2012, on en comptabilisait 63 millions, dont 35 millions de poissons, 11,4 millions de chats et 7,4 millions de chiens³⁵. Ce phénomène s'accompagne d'un véritable marché économique, estimé à 4,2 milliards d'euros par an en France³⁶. De plus, si le chat ou le chien restent des animaux populaires, l'émergence des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) est un phénomène grandissant : furets, iguanes, serpents ou mygales sont désormais appréciés. Selon Jean-Luc Guichet, cela traduirait la recherche d'une nouvelle altérité, en réaction à la monotonie des animaux de compagnie traditionnels³⁷.

Comment pouvons-nous interpréter ce règne de l'animal de compagnie ? Tout d'abord, certains pensent que l'animal assure une fonction de médiation au sein de la famille. L'animal apprivoisé

³⁵ Source : enquête Facco, TNS Sofres 2012

³⁶ Source : Etude Promojardin/Prom'Animal 2012

³⁷ Jean-Luc Guichet, L'animal familial aujourd'hui : la réduction du domestique à l'apprivoisé. In Press, Le Divan Familial, 2011/1, n°26.

joue le rôle de régulateur des relations privées, par exemple en favorisant la communication ou la responsabilisation. Jean-Luc Guichet va même jusqu'à parler d'une « *internalisation familiale de l'animal* »³⁸. Pierre Desnoyers affirme également que l'animal a une dimension sociale aujourd'hui : il permet de fabriquer du lien social pour compenser les manques affectifs, « *bref de remettre de l'humain dans une société urbaine* »³⁹. Par ailleurs, cette valorisation de l'animal de compagnie s'accompagne selon Jean-Pierre Digard, d'une stigmatisation des animaux de rente. On aurait une opposition entre une « *élite* » et une « *plèbe* » animale⁴⁰. L'opposition serait notamment accentuée par la miniaturisation des animaux de compagnie, comme les lapins nains ou cochons nains, face à une « *mastodontisation* » des animaux de rente. Digard interprète cette valorisation de l'animal de compagnie comme une compensation ou une déculpabilisation de la mise à mort des animaux de rente. L'explosion des animaux de compagnie serait donc bien un indicateur d'un nouveau rapport aux animaux.

Cependant, cette tendance s'accompagne de dérives, elles aussi nouvelles. Ainsi, à trop vouloir anthropomorphiser les animaux de compagnie, on a vu se multiplier chez ces animaux des troubles du comportement, pathologie à priori réservée aux humains, et des perturbations physiologiques⁴¹. Le phénomène est bien réel selon les associations de vétérinaires comportementalistes comme Zoopsy, pour qui les troubles du comportement constituent la première cause d'abandon ou d'euthanasie chez les chiens de moins de deux ans⁴². Pour Sylvie Lenain, vétérinaire comportementaliste, l'accroissement serait lié en partie à l'augmentation d'importation d'animaux très jeunes et sevrés trop tôt, l'humain ne pouvant remplacer une mère en termes d'éducation⁴³. Les NAC posent aussi des défis importants en termes de santé publique, par l'apparition de virus ou de bactéries inconnues, et le danger représenté par certains animaux venimeux. Cette mode s'accompagne aussi d'une dérive vers le trafic illicite, qui pose des problèmes en termes de régulation⁴⁴. Enfin, l'attachement aux animaux de

³⁸ Jean-Luc Guichet, L'animal familial aujourd'hui : la réduction du domestique à l'appivoisé. In Press, Le Divan Familial, 2011/1, n°26.

³⁹ Pierre Desnoyers, Le bien-être des animaux de compagnie, cycle bien-être animal, pré-forum de Balma.

⁴⁰ Jean-Pierre Digard, 2008, Les nouveaux rapports homme-animal, Séminaire des personnels de direction de l'enseignement agricole public français « Entre peurs et espoirs, comment se ressaisir de la science et la faire partager à nouveau ? ».

⁴¹ Pierre Desnoyers, Le bien-être des animaux de compagnie, cycle bien-être animal, pré-forum de Balma.

⁴² Référence Intervention de Sylvie Lenain, lors du cycle sur le bien-être animal, pré-forum de Balma.

⁴³ Sylvie Lenain.

⁴⁴ Pierre Desnoyers, Le bien-être des animaux de compagnie, cycle bien-être animal, pré-forum de Balma.

compagnie reste nuancé par la pratique de l'abandon, aujourd'hui banalisée. Jean-Luc Guichet fait notamment remarquer que lors de grandes pandémies comme la grippe aviaire, les abandons explosent, reflétant le retour du doute et de l'angoisse face à l'animal⁴⁵.

L'homme semble donc vouloir se rapprocher à tout prix de l'animal apprivoisé, comme pour faire oublier son éloignement de l'animal de rente et de l'animal sauvage. Certains conflits en découlent, notamment dans la place accordée à l'animal en ville.

B) L'ANIMAL URBAIN : UN NOUVEAU CITOYEN ?

La forte augmentation du nombre d'animaux de compagnie s'est révélée particulièrement sensible en zone urbaine, où vivent plus d'un tiers de ces animaux.⁴⁶ L'animal est non seulement présent dans les foyers, mais également à l'extérieur (nuisibles, animaux sauvages etc.). Or, la ville est l'espace "humanisé" par excellence, et l'animal est souvent à la source de nombreux problèmes. On se souvient par exemple de la panique causée par l'errance d'un sanglier dans Toulouse en novembre 2013⁴⁷. Loin d'être totalement absents de nos villes malgré une certaine discrétion, les animaux sont au coeur de conflits touchant aux priorités des citadins et des élus.

Pour répondre aux questions de gestion et d'intégration de l'animal en ville, la plupart des grandes villes fournissent un guide informatif autour des thèmes de "l'animal dans la ville". Ces derniers mettent néanmoins l'accent sur les questions de propreté, de nuisances sonores ou des risques physiques ou sanitaires, allant à l'encontre de l'idéal esthétique et hygiéniste des villes dès le XIXe siècle. Les déjections canines sont souvent élevées au premier rang des préoccupations des riverains ainsi que des touristes qui se plaignent de malpropreté. La peur massive des zoonoses⁴⁸ revient également périodiquement avec les grandes crises sanitaires. Le vocabulaire employé par les citadins pour caractériser l'animal urbain est donc souvent négatif alors que la plupart possèdent un animal à son domicile. Ce paradoxe tend à confirmer notre précédent constat de surinvestissement affectif à l'égard de nos animaux de compagnie,

⁴⁵ Jean-Luc Guichet, L'animal familial aujourd'hui : la réduction du domestique à l'apprivoisé. In Press, Le Divan Familial, 2011/1, n°26.

⁴⁶ Les relations homme-animal en milieu urbain. Rapport Millénaire 3 du Grand Lyon, septembre 2005.
http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/homme-animal_01.pdf

⁴⁷ Un sanglier sème la panique dans le centre-ville de Toulouse, La Dépêche, 14/112013
<http://www.ladepeche.fr/article/2013/11/14/1752460-un-sanglier-seme-la-panique-dans-toulouse.html>

⁴⁸ Une zoonose est une maladie infectieuse atteignant les animaux, et qui peut être transmise à l'homme (peste, rage...)

anthropomorphisant l'animal au point qu'il se détache de cette catégorie connotée péjorativement.

Cette représentation négative de l'animal urbain peut être considérée comme un frein à de nouvelles pistes de réflexion sur la place de l'animal en ville, et par extension sur la place de l'animal dans nos sociétés. S'il est vrai que l'urbanisme a toujours donné la priorité au végétal⁴⁹, la recherche de biodiversité et d'un environnement plus naturel se développe. Les politiques de réintroduction et de meilleure gestion de l'animal urbain profitent ainsi de cette opportunité ; on assiste à l'essor des prairies fleuries, à la réintégration d'animaux utilitaires à des fins touristiques (comme le cheval de trait), ou encore à la valorisation de la présence d'animaux dans les parcs municipaux. Enfin, à travers la dynamique de l'agriculture urbaine, l'élevage fait progressivement son retour dans les centres villes⁵⁰. Ces initiatives éparses sont autant de preuves du nouveau regard porté sur l'animal ces dernières années, qui pourrait lui conférer le statut de véritable habitant de nos villes. Ces nouveaux citoyens émergent avec de nouveaux enjeux, en premier lieu juridiques, puisque selon l'article 1385 du Code civil, « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». Or, s'il existe des contrats d'assurance civile pour les animaux, ceux-ci excluent dans la plupart des cas les Nouveaux Animaux de Compagnie, les chiens de catégorie 1 et 2, les chevaux ou encore les animaux d'élevage. De plus, du fait de l'augmentation des dépenses pour nos précieux animaux de compagnie, les compagnies d'assurance proposent d'ores et déjà des mutuelles. On peut ainsi extrapoler cette situation en imaginant que les risques sanitaires engendrés par une augmentation du nombre d'animal en ville pourraient à terme également justifier la mise en place d'une assurance santé animale obligatoire. Des évolutions juridiques, mais aussi d'aménagement de l'espace urbain, sont donc à prévoir, afin d'encadrer ces nouveaux citoyens. La question de l'animal urbain s'ajoute de manière évidente à une normalisation croissante de la société.

Puisque le contact (du moins physique) avec les animaux de la part des citoyens se résume principalement aux animaux de compagnie et aux initiatives tâtonnantes des politiques publiques de réintroduction de l'animal en ville, il est nécessaire d'explorer d'autres canaux de cette relation homme/animal ambiguë. La présence croissante de l'animal sur les réseaux

⁴⁹ Leblanc Nathalie. La place de l'animal dans les politiques urbaines. *Communications*, 74, 2003. Bienfaisante nature. pp. 159-175.

⁵⁰ Comme le montre l'opération "Adopte une poule" mise en place en 2014 dans un programme plus global de réduction des déchets : <http://www.setom.fr/Actualites/lancement-de-l-operation-adopte-une-poule.html>

sociaux ainsi que dans les publicités diverses a clairement posé les jalons d'un canal qu'il est impossible d'omettre : le canal médiatique.

3. L'ANIMAL MEDIATIQUE : MIROIR DES TENSIONS DE LA SOCIETE

Les médias sont les principaux supports des conflits et des controverses actuelles, grâce auxquels le citoyen peut s'approprier des enjeux souvent éloignés de lui. Comment le traitement médiatique de l'animal illustre-t-il les représentations mouvantes de l'animal ?

A) PUBLICITE ET CONSOMMATION DE VIANDE

Le 20 mars 2014, à l'occasion de la "Journée sans viande", l'association anti-viande L214 distribuait dans Paris des sandwiches jambon beurre⁵¹. Inutile de préciser que le beurre était remplacé par de la margarine, et le jambon par un substitut à base de soja et de pomme de terre. Cet exemple traduit clairement la place hégémonique de la nourriture carnée au sein même du marketing végétarien ou végétalien⁵², qui reprend ainsi les codes lexicographiques de la viande : "steak" de soja, "jambon" végétal. La publicité traduit ainsi des traditions culturelles fortes et difficilement dépassables, bien que récentes. En effet, la consommation de viande n'a commencé à devenir massive et régulière qu'à partir de l'Après Guerre⁵³.

La viande est sans doute l'un des aspects du rapport homme-animal qui implique les représentations les plus divergentes. Florence Burgat explique que l'on a progressivement arrêté de parler d'animal pour parler de viande vivante, ainsi on retire *l'anima*, l'âme⁵⁴. La scission entre la viande et l'animal permet, selon elle, d'éviter toute représentation et donc toute remise en question. L'animal est ici purement considéré comme un matériau carné, une marchandise dénuée de toute sensibilité. Pourtant, Olivier Assouly souligne que le retour du

⁵¹ Un "jambon-beurre" pour la Journée sans viande, Le Monde, 19/03/2014
http://www.lemonde.fr/style/article/2014/03/19/un-jambon-beurre-pour-la-journee-sans-viande_4385446_1575563.html

⁵² Si les végétariens et végétaliens ne mangent ni viande ni poisson, le végétalien ne consomme pas non plus de sous produit animal (lait, oeuf, miel...)

⁵³ "En France, entre 1950 et 1990, la consommation de viande (toutes viandes confondues) a progressé continuellement passant de 44 kg/an à 91 kg/an/habitant pour fléchir ensuite aux environs de 85 kg/an/habitant en 1996." p5 du rapport *Consommation alimentaire et état nutritionnel de la population vivant en France*,
<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/conso.pdf>

⁵⁴ Florence Burgat, 1996, L'oubli de l'animal. Folie des vaches, folie des hommes.

refoulé se traduit actuellement par l'augmentation brutale du végétarisme⁵⁵, prouvant qu'il y a bien une culpabilité face à l'animal de rente.

Dans la mesure où les effets sanitaires négatifs de la viande ainsi que la question du bien-être des animaux sont plus souvent mis en lumière, les agences de publicité se sont adaptées pour contourner les points sensibles de l'actualité. L'exemple le plus pertinent se retrouve dans la campagne de communication "Ange & Démon"⁵⁶ lancée dès 2011 par INTERBEV, organisation interprofessionnelle pour le bétail et la viande. Jouant sur la métaphore du bien et du mal, de l'enfer et du paradis, cette campagne avait pour but de faire oublier les conflits actuels autour de la consommation de viande et de revaloriser le statut du bœuf autour du concept universel de « bien vivre ensemble », ce que confirme Denis Lerouge, directeur de la communication produit et promotion à l'Interbev : "*Avant, on communiquait surtout autour de l'émotion, du plaisir et de la dégustation. Mais depuis quatre ans environ, on s'appuie sur un fait social important : en France, on partage un repas. Et quel en est le produit le plus emblématique du repas partagé? La viande de boeuf ?*"⁵⁷. Le poids des traditions est devenu un argument marketing incontournable pour détourner l'attention des conflits actuels. La question des scandales sanitaires ou encore de l'empreinte environnementale est ainsi évacuée.

Se pose en dernier lieu la question de la présence ou de l'absence du bétail dans les contenus publicitaires. Comment faire oublier que la viande que l'on mange provient d'un animal, puisque cela semble poser problème ? Faut-il rappeler aux consommateurs urbains le sacrifice de la bête, alors que les abattoirs ont justement été éloignés des villes pour en faire abstraction ? Les publicitaires, à l'instar de Denis Lerouge, se posent souvent la question, ce qui aboutit à des contenus publicitaires très différents. Il se peut qu'ils aient malheureusement un chat dans la gorge en constatant la baisse continue de la consommation de viande en France depuis ces dernières années, malgré leurs efforts.

A travers l'exemple de la consommation de viande, nous avons pu voir que la publicité illustre autant de paradoxes dans la relation entre l'homme et l'animal.

B) LA PRODUCTION DOCUMENTAIRE, UNE ANTHROPOMORPHISATION DECOMPLEXEE ?

⁵⁵ Olivier Assouly, entretien avec la Mission d'Animation Agrobiosciences, juin 2013.

⁵⁶ Voir ici tous les supports de la campagne : <http://www.leboeuflegout.com/>

⁵⁷ Journée sans viande : comment la filière communique pour faire la promotion de la viande, The Huffingtonpost, 20/03/2014 http://www.huffingtonpost.fr/2014/03/20/journee-sans-viande-guerre-de-la-com_n_4992981.html

Nous avons constaté, après avoir dressé le panorama de tous les types de productions culturelles autour de l'animal de l'année 2014⁵⁸, que la plupart ont une visée introspective et philosophique forte, c'est à dire qu'elles utilisent l'animalité comme le pendant de l'humanité. Il existe bien entendu des disparités au sein de ces productions culturelles. Si le spectacle vivant utilise de nombreux procédés d'anthropomorphisation, pour entretenir une vision magique et divertissante de l'animal, d'autres supports, notamment la production littéraire, abordent des thèmes plus centrés sur la condition de l'animal, notamment grâce à des analyses juridiques. Toutes ces productions culturelles vont tour à tour mêler trois représentations majeures de l'animal : d'abord la représentation anthropomorphisée et introspective, ensuite une représentation de divertissement (par exemple avec l'univers exotique du cirque), ou enfin une représentation plus politique, définissant l'animal comme un objet à défendre. De ces représentations découlent des pratiques et des relations diverses avec l'animal ; une partie ultérieure détaillera par exemple le cas de l'animal en captivité dans les zoos.

La production documentaire est en ce sens un bon exemple pour illustrer le besoin paradoxal de voir ce que l'on a éloigné de nous. Le documentaire animalier représente en effet 25% de l'offre documentaire actuelle⁵⁹, après le documentaire géographique, et avant le documentaire historique. Deux grandes tendances antagonistes se sont révélées lors de l'étude des productions documentaires récentes. La première consiste en une volonté d'effacer totalement la frontière entre "eux" et "nous", grâce à un anthropomorphisme fort. On assiste ainsi à un mélange de télé-réalité animalière et de documentaire animalier, comme par exemple avec la production de Disney "Chimpanzés", retraçant l'histoire d'un singe orphelin et attribuant des sentiments et comportements humains aux animaux. La seconde tendance s'affirme comme opposée à la première, et s'applique à laisser de la distance entre l'animal et l'homme, qu'il soit réalisateur ou spectateur. On y trouve peu de discours, car la voix off chercherait à créer un espace de compréhension entre l'homme et l'animal qui ne passe pourtant pas habituellement par le langage⁶⁰. Ces films, sans la dimension informative et pédagogique des films animaliers traditionnels, mais avec une grande attention à l'image et au cadre, explorent plutôt notre regard sur les bêtes. Force est de constater que dans les deux cas, les réalisateurs prennent l'animal comme point de départ pour parler de l'être humain. L'observation des animaux devient une méditation libre, où il revient au spectateur de s'interroger sur son rapport aux bêtes, dans une vision plus ou moins anthropomorphisée.

⁵⁸ Spectacles vivants, radio, livres, documentaires

⁵⁹ Source : Médiamétrie – Janvier/juin 2013

⁶⁰ C'est notamment le parti-pris du documentaire "Bestiaire", sorti en 2013. Le silence permettrait de mieux se concentrer sur le comportement des animaux.

Si les productions culturelles illustrent un phénomène croissant d’anthropomorphisation de l’animal sans forcément faire polémique sur la scène publique, les pratiques culturelles utilisant des animaux ont quant à elles récemment fait l’objet de vifs débats, arrivant jusqu’à l’arène politique. La société est-elle prête à prendre le taureau par les cornes, et à traiter la question animale comme n’importe quel autre débat sociétal ?

C) L’ANIMAL SUR LA SCENE POLITIQUE

Le récent “lâcher de ragondin”⁶¹ par la FNSEA à Nantes et à Toulouse symbolise une montée constante de l’animal sur la scène politique. Bien que la polémique née du caractère cruel des maltraitances infligées à ces “nuisibles” ait effacé les revendications de la fédération agricole, il était à la base question des politiques publiques de gestion des nuisibles et de l’agriculture. La médiatisation de cet évènement a créé le conflit entre les agriculteurs et les défenseurs de la cause animale. L’animal se trouve donc au coeur de débats à l’Assemblée Nationale comme on l’a vu lors de la récente évolution de son statut légal, mais également dans des débats politiques souvent polémiques, plus éloignés de la stricte cause animale.

Pour illustrer ce point de conflits, nous prendrons deux exemples emblématiques, la corrida et l’abattage rituel. La corrida est un sujet qui revient régulièrement à l’hémicycle depuis de nombreuses années, divisant à droite comme à gauche. Le thème de la corrida, du point de vue politique, ne renvoie que peu à la question du bien être animal, défendu par les associations anti-taoumachie. Il renvoie en priorité à la question de l’exception culturelle et des traditions et traduit un véritable schisme culturel⁶². Prise au coeur de conflits médiatiques violents et de pressions électorales, cette question n’a pour l’instant jamais été strictement tranchée par les gouvernements successifs. La controverse liée à l’abattage halal, dénoncée en premier lieu par Brigitte Bardot, militante pour la cause animale, est quant à elle éminemment rattachée à la stigmatisation croissante de la population musulmane⁶³. Le ministère de l’agriculture explicite toute la difficulté de la situation à travers sa définition :

⁶¹ “Ragondins maltraités. Cinq plaintes, deux pétitions et les regrets de la FNSEA”, Le Télégramme, 07/11/2014 <http://www.letelegramme.fr/bretagne/ragondins-maltraites-apres-nantes-toulouse-et-la-colere-d-eelv-07-11-2014-10415991.php>

⁶² Maurice Agulhon propose à ce sujet un éclairage pertinent de l’attitude des pouvoirs publics en face de coutumes régionales incompatibles avec la loi Grammont de 1850. *Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIXème siècle*. In : *Romantisme*, 1981, n°31, Sanga.

⁶³ Brigitte Bardot a par ailleurs été condamnée en 2008 pour la cinquième pour des motifs d’incitation à la haine raciale, à cause de propos tenus dans une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy. <http://www.lepoint.fr/actualites/2008-06-03/nouvelle-condamnation-de-brigitte-bardot-pour-propos-racistes/1037/0/250145>

“L’abattage rituel des animaux est organisé afin de garantir le libre exercice des pratiques religieuses dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la protection animale, l’hygiène alimentaire et la protection de l’environnement. Il constitue une dérogation aux pratiques classiques de l’abattage, qui imposent un étourdissement préalable des animaux avant leur saignée.”⁶⁴

L’exception culturelle, comme dans le cas de la corrida, est encore présente. Ces violents conflits sur la scène politico-médiatique traduisent une forte articulation entre identité et pratiques culturelles d’une part, et entre identité et alimentation d’autre part. D’après la sociologue Florence Bergeaud-Blackler⁶⁵, la manière de consommer de la viande (ainsi que le type de viande), peut être à la base d’une stigmatisation voire d’un sentiment d’exclusion. L’animal possède par conséquent une longue portée symbolique qui peut être instrumentalisée dans les débats⁶⁶. A travers ces études de cas, il paraît évident que les canaux médiatiques sont non seulement des miroirs des conflits et controverses qui touchent la relation homme/animal voire plus largement la société, mais aussi des générateurs de conflits.

L’Homme ne se jette-t-il pas finalement dans la gueule du loup en essayant de faire évoluer le statut de l’animal ? La société est-elle prête à effectuer les nécessaires adaptations juridiques, comportementales, morales ou encore techniques face à l’avènement d’une nouvelle espèce de “citoyens” ? Rien de moins sûr. Comment, par exemple, imaginer le fonctionnement concret d’une société régie par l’idéologie anti-spéciste ?

« UN PARTI DES ANIMAUX ? POURQUOI PAS UN PARTI DES CAILLOUX ?! »⁶⁷
LA QUESTION DE L’ANTISPECISME

⁶⁴ Site du Ministère de l’agriculture, article mis à jour en octobre 2014. <http://agriculture.gouv.fr/abattage-rituel>

⁶⁵ Halal : fausses polémiques ou vrais symptômes ?" Interview de Florence Bergeaud-Blackler, sociologue, par Sylvie Berthier, Mission Agrobiosciences, et Bertil Sylvander, sociologue. Juin 2010. http://www.google.com/url?q=http%3A%2F%2Fwww.agrobiosciences.org%2Farticle.php%3Fid_article%3D2878&sa=D&sntz=1&usg=AFQjCNFdbc0huP19xoLVLSOZaQviTzECcw

⁶⁶ On note par exemple que l’abatage casher fait beaucoup moins polémique que l’abatage halal, du fait de la prédominance dans l’espace médiatique de la stigmatisation de la population musulmane et non de la population juive.

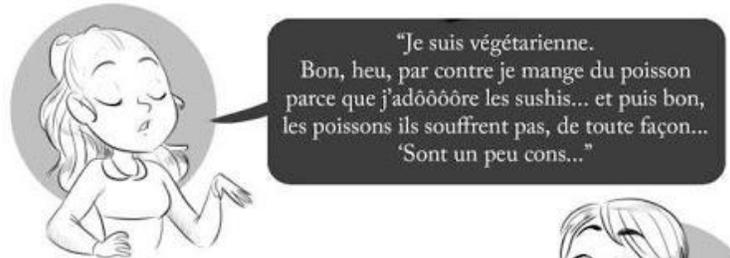
⁶⁷ Civodul, « Le Parti pour les animaux bouscule la scène politique néerlandaise », 2 septembre 2014, agoravox (Article disponible: <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/le-parti-pour-les-animaux-bouscule-156193>)

L'élection de 2014 a vu arriver au Parlement européen le Parti des animaux, parti politique néerlandais fondé en 2002 et premier parti antispéciste à bénéficier d'une représentation parlementaire. Il s'agit davantage d'un « parti de témoignage » que d'un parti de gouvernement, mais cette élection illustre bien l'idée que la question de la perception de la place des animaux dans la société est en train de changer.

Le terme « spécisme » est ainsi apparu en 1970 dans un pamphlet du psychologue Richard Ryder intitulé *Speciesism*. Selon lui, de la même manière que le racisme est une discrimination selon la race et le sexisme selon le sexe, le spécisme est une discrimination selon l'espèce. Il explique ainsi que :

« Depuis Darwin, les scientifiques admettent qu'il n'y a aucune différence essentielle "magique" entre les humains et les autres animaux, biologiquement parlant. Pourquoi, dès lors, faisons-nous moralement une distinction radicale ? Si tous les organismes sont sur un seul continuum biologique, nous devrions aussi être sur ce même continuum. »

D'après David Olivier, fondateur de la revue *Les cahiers antispécistes*, l'antispécisme est le fait de combattre l'idée selon laquelle l'espèce d'un être constitue en soi un critère éthique valable⁶⁸.



"Il est adorable hein ? Bon, en revanche j'ai dû lui couper les griffes parce qu'il m'a défoncé tout mon canapé ce saligaud. Non, non, il vit normalement, ça le dérange pas du tout !"



"Les araignées ?! Non mais tu rigoles, je suis phobique, jamais je touche à ça, faut toutes les buter, ça fait trop peur. Puis bon, ça va, c'est QUE des insectes, hein."

(Non, les araignées ne sont pas des insectes.)

"Mais qu'est-ce qu'on s'en fout des piafs ? On dit bien 'avoir une cervelle de moineau, nan ?' Hinhin, ça prouve bien qu'ils sont cons et servent à rien."



"Non mais les insectes, c'est des nuisibles. Tu regardes toujours où tu fous les pieds, toi ? T'es comme les Bouddhistes, quand ils écrasent une fourmi, ils pleurent parce qu'ils pensent avoir peut être écrasé leur grande tante ! Hinhin."

Extrait de « Like a boss », par Timtimsia

⁶⁸ Par critère éthique, David Olivier entend l'ensemble des éléments déterminants nos actes.

Différentes philosophies et systèmes de valeurs s'opposent ainsi sur la façon dont les hommes doivent considérer et traiter les animaux.

<p style="text-align: center;">Arguments spécistes</p> <p>→ Religion</p> <p>Certaines traditions religieuses, notamment le christianisme, affirment que les animaux ont été créés pour l'usage de l'homme, et que les hommes, en tant que création du divin à son image ont de fait le droit de dominer les animaux.</p> <p>→ Anthropocentrisme</p> <p>Idée selon laquelle seuls les humains possèdent des capacités mentales moralement pertinentes, comme la raison, le langage, l'autonomie, l'intelligence, etc.</p> <p>Le philosophe Carl Cohen écrit ainsi que le racisme et le sexisme sont injustes car il n'y a pas de différence pertinente entre les sexes ou entre les races, tandis qu'il existe des différences significatives entre les espèces.</p>	<p style="text-align: center;">Arguments antispécistes</p> <p>→ Absence de lien entre capacité et statut moral</p> <p>Etre moins intelligent n'est pas une raison pour avoir moins d'intérêts ou de droits. La souffrance ne doit donc pas être ignorée parce que le sujet ne serait pas un sujet moral.</p> <p>→ Ethologie</p> <p>De nombreux animaux ont des capacités d'intelligence, de conscience de soi et d'émotions. Ils peuvent par ailleurs agir de façon quasi morale (empathie, sympathie).</p> <p>→ Cas marginaux</p> <p>Cet argument s'appuie sur les capacités que l'homme possède et dont les animaux seraient dépourvus en montrant qu'il existe également des humains qui ne les possèdent pas.</p> <p>Si l'on traite différemment les animaux parce qu'ils sont supposés moins intelligents que les humains, que faire des nouveau-nés, des handicapés profonds ou des personnes séniles ?</p>
<p style="text-align: center;">Critiques des arguments spécistes par les antispécistes</p> <p>→ Argumentation en coquille vide</p> <p>D'après David Olivier, il n'existerait pas de spécistes « proprement dit » puisque</p>	<p style="text-align: center;">Limites de l'argumentation antispéciste</p> <p>→ Définition négative qui limite sa portée</p> <p>L'antispécisme se définit en opposition au spécisme, le caractère de cette définition</p>

<p>personne ne défendrait le spécisme lorsque les termes sont clairement énoncés, même si le spécisme reste une position extrêmement répandue dans toutes les sphères de la société.</p> <p>L'argumentation spéciste est donc pour lui une coquille vide abandonnée dès qu'elle est contestée.</p> <p>→ Théorie de l'évolution</p> <p>Darwin réfute l'idée selon laquelle les humains auraient une essence différente des autres animaux. Il y a une différence de degré et non de nature entre les humains et les mammifères.</p> <p>→ Contre-pied de l'argument religieux</p> <p>Dans la Bible, la suprématie de l'homme sur les animaux serait un titre honorifique, la domination serait donc symbolique et non en pratique.</p> <p>De plus, les animaux sont aussi amenés à louer l'Eternel (Psaume 148 :10).</p>	<p>reste donc relativement abstrait, ne donnant aucune indication concrète sur la façon de traiter les animaux.</p> <p>→ Appropriation du terme</p> <p>Il existe différents courants philosophiques émanant de l'antispécisme. Certains qualifient de spécistes ceux qui ne pensent pas exactement comme eux, rendant donc le débat quelque peu stérile.</p> <p>→ Spécisme profondément ancré dans la société</p> <p>La conception dominante de la place des animaux est extrêmement présente dans la société, la culture, le droit etc.</p> <p>L'antispécisme propose de déconstruire la façon de penser actuelle mais ne propose pas d'alternative au modèle de société en place. Il apparaît donc plus difficile de convaincre sans modèle sur lequel se projeter.</p>
--	---

Comme présenté dans la partie précédente, le statut de l'animal, les conceptions qui lui sont associées ont changé au fil du temps. Ainsi, l'exploitation de l'animal par l'homme qui n'est pourtant pas un phénomène récent, est source aujourd'hui d'interrogations et de conflits autour de la pertinence et de la légitimité de certaines de ses pratiques. Nous verrons ainsi que le bien être animal est une question qui mobilise différents acteurs, mais également que l'homme semble prendre ses distances vis-à-vis de l'animal en étudiant l'exemple la place de la viande dans l'alimentation.

A- LA QUESTION DU BIEN-ETRE ANIMAL

La question du bien être animale est en elle-même controversée puisqu'il semble difficile de s'accorder sur ce concept. Comment définit-on le bien être animal ? Sur quels critères le mesurer ? Pour certains auteurs, le bien être d'un animal peut se définir de façon négative, il consiste en l'absence de douleur, de souffrance, tandis que pour d'autre, ce bien être doit impliquer le respect de la dignité de l'animal, le fait de ne pas aller à l'encontre de ces besoins naturels. Nous verrons dans cette partie comment la question du bien être animal est traitée par différents acteurs à travers les cas de l'expérimentation sur les animaux, de la captivité ainsi que les pratiques d'élevage.

1. EST-IL TOUJOURS NECESSAIRE D'EXPERIMENTER SUR LES ANIMAUX ?

En 2012 l'Université de Cardiff a décidé de conduire des expériences sur l'amblyopie, une diminution de l'acuité visuelle qui affecte de 2 à 4% des enfants, entraînant parfois la cécité totale d'un des yeux. Jusqu'ici, rien qui ne puisse susciter l'indignation du public. Ce qui a provoqué la colère de l'opinion publique, largement relayée sur internet, c'est le fait que ces expériences aient été menées sur des chatons à qui on a dû coudre les yeux.

Les chatons étant particulièrement sympathiques aux yeux du public, on peut se demander ce qui a poussé les chercheurs à conduire ces expériences sur eux, et non sur d'autres espèces qui provoqueraient certainement une réaction moins vive. Interrogé par le magazine Vice⁶⁹, le porte parole de l'Université de Cardiff a expliqué qu'il était impossible d'utiliser d'autres techniques pour mener à bien cette étude, et que l'université aurait évidemment eu recours à une technique alternative s'il en existait. D'autre part, la finalité de ces recherches ainsi que les

⁶⁹ « Des scientifiques gallois cousent les yeux des chatons », Vice, 5 novembre 2012, par Matt Shea

moyens mis en œuvre ont été validés par le conseil éthique de l'université et par l'organisme officiel qui se charge de contrôler l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Ce cas particulièrement frappant permet d'illustrer l'ambivalence actuelle concernant l'expérimentation animale, d'un côté un certain nombre de scientifiques avancent que ces expériences sont essentielles et indispensables pour la recherche et les progrès médicaux, tandis que d'autres, associations et même des groupes de scientifiques, déclarent qu'il existe des alternatives, que l'expérimentation animale n'est pas réellement nécessaire et surtout, pas toujours pertinente. Au sein même de la communauté scientifique, il n'y a donc pas de consensus.

A) LES PARTISANS DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE

Les partisans de l'expérimentation animale mettent en avant les progrès historiques, les avancées scientifiques qui ont découlé de ces expérimentations.

Concernant les progrès de la médecine on peut ainsi citer le vaccin contre la rage et l'insuline testé sur des chiens, la pénicilline testée sur des souris, le traitement de l'asthme testé sur le cobaye, etc⁷⁰. L'expérimentation animale leur apparaît donc comme indispensable au progrès médical puisqu'elle permet la recherche sur des organismes vivants complets, ce qui va dans le sens d'une meilleure compréhension des maladies, et de la découverte de traitements.

⁷⁰ Recherche animale
(Réunion d'établissements de recherches biologiques ou médicales, présidée par l'INSERM) : <http://www.recherche-animale.org/>

LES GRANDES DÉCOUVERTES LIÉES À LA RECHERCHE ANIMALE*

La recherche médicale avance grâce à la recherche animale. Ainsi, c'est grâce à elle qu'ont abouti toutes les découvertes récompensées par un prix Nobel de médecine depuis 1979, à l'exception d'une seule**. Retour sur quelques-unes des avancées les plus emblématiques de ces 100 dernières années.

* les dates mentionnées sont celles des remises du Prix Nobel de médecine aux lauréats
** 1983, prix Nobel décerné à Barbara McClintock pour son travail sur la génétique des plantes

Année	Découverte	Lauréat(s)	Animal(s) représenté(s)
1901	Découverte d'un sérum anti-diphtérique	E.A. von Behring	Chien
1905	Etude de la tuberculose	R. Koch	Chien, Mouton
1907	Travaux sur le paludisme	C.L.A. Laveran	Oiseau
1912	Travaux sur la suture des vaisseaux et les transplantations d'organes	A. Carrel	Chien
1923	Découverte de l'insuline et du mécanisme du diabète	F.G. Banting, J.R. Macleod	Chien, Rat
1924	L'électrocardiogramme	W. Einthoven	Chien
1932	Fonction des neurones	C.S. Sherrington, E.D. Adrian	Chien, Rat
1933	Découverte sur le rôle des chromosomes dans l'hérédité	T.H. Morgan	Mouche
1944	Fonctions spécifiques des cellules nerveuses	J. Erlanger, H.S. Gasser	Chien
1945	Découverte de la pénicilline	A. Fleming, E.B. Chain, H.W. Florey	Souris
1951	Vaccin contre la fièvre jaune	M. Theiler	Souris, Chien
1954	Culture du virus de la poliomyélite menant au développement d'un vaccin	J.F. Enders, T.H. Weller, F.C. Robbins	Souris, Chien
1966	Découverte liée au traitement hormonal du cancer de la prostate	F.P. Ross, C.B. Huggins	Chien, Rat
1979	Invention de la tomographie assistée par ordinateur (scanner)	A.M. Cormack, G.N. Hounsfield	Chien
1985	Découverte de la régulation du métabolisme du cholestérol	M.S. Brown, J.L. Goldstein	Souris
2008	Découverte du virus du SIDA	F. Barre-Sinoussi, L. Montagnier	Chien, Rat
2011	Travaux sur le système immunitaire inné	J. Hoffman	Chien, Mouche

recherche animale | Source : www.nobelprize.org/

Ces expériences sont également présentées comme nécessaire à la recherche fondamentale, puisqu'elles permettent d'explorer et d'émettre des hypothèses. Ainsi, des expériences sur la mouche drosophile ont pu mettre en lumière le rôle des chromosomes dans l'hérédité en 1993, et le contrôle génétique du développement en 1995. En ce sens, les calmars ont participé à identifier le fonctionnement des neurones, les cochons d'Inde et les grenouilles la mécanique de l'oreille interne. Il existe ainsi toute une liste de découvertes indiquées sur le site de la « Recherche Animale », présentée de manière synthétique sur l'infographie ici présente.

L'expérimentation animale sert également à l'étude des maladies infectieuses ou métaboliques, des cancers, des maladies du vieillissement ou de dégénérescence (thèmes qui intéressent particulièrement les chercheurs au vu du contexte démographique actuel), lorsque ces expériences ne peuvent être conduites sur l'homme ou in vitro.

D'autre part, concernant la sécurité des médicaments, il est imposé par la législation que les contrôles de qualité des médicaments se fassent dans un premier temps sur des animaux. En raison de la complexité des produits, il apparaît nécessaire de tester ces éléments in vivo.

Un autre type d'argumentation développé par les partisans de l'expérimentation animale concerne les méthodes d'expérimentations. Ils mettent en avant le principe dit des « 3R » (*Replacement, Reduction, Refinement*) : substitution, réduction, amélioration.

- *Substitution* : développement de méthodes qui remplacent les méthodes in vivo pour certaines études, ce qui permettrait de supprimer l'utilisation d'animaux vivants pour ces études.
- *Réduction* : idée de chercher à utiliser le moins d'animaux possible dans le cadre d'une recherche, en gardant en tête qu'en utiliser trop peu conduiraient à invalider l'étude.
- *Amélioration* (ou *Optimisation*) : diminution des contraintes imposées aux animaux durant l'étude. L'hébergement des animaux est ainsi amélioré, on cherche également à réduire leur stress, leur douleur, l'inconfort induit par l'expérience.

Il se développe également en parallèle des comités éthiques dans les établissements de recherche qui s'engagent à respecter la réglementation sur le bien être animal.

Ils rappellent également la directive européenne 2010/63 sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques précises: « *S'il est souhaitable de remplacer l'utilisation d'animaux vivants dans les procédures par d'autres méthodes qui n'impliquent pas leur*

utilisation, l'utilisation d'animaux vivants demeure nécessaire pour protéger la santé humaine et animale ainsi que l'environnement. »⁷¹

B) LES OPPOSANTS A L'EXPERIMENTATION ANIMALE

Ces arguments ne sont toutefois pas partagés par l'ensemble de la communauté scientifique, il s'agit d'une question qui fait controverse, comme tient à le souligner l'association Antidote Europe, association de scientifiques et de chercheurs mobilisés contre l'expérimentation animale.

Ils exposent qu'aucune espèce animale n'est un modèle biologique fiable pour une autre, l'intérêt scientifique de l'expérimentation animale est donc limité. Pour eux, c'est parce que la morale interdisait de pratiquer certaines expériences sur l'homme que l'on a commencé à utiliser des animaux et non parce que leurs études fournissaient de meilleurs résultats. Ils avancent également que les découvertes obtenues grâce à l'expérimentation animale sont essentiellement le fruit du hasard, et qu'elles auraient pu être trouvées autrement.

D'autre part, concernant la législation, ils avancent que la réglementation est tellement vague qu'elle laisse à l'expérimentateur toute liberté pour concevoir ses protocoles, qu'il n'y a pas de définition du "caractère de nécessité". Ainsi, malgré le principe des « 3R », l'utilisation d'animaux transgéniques n'a cessé d'augmenter depuis l'an 2000. Ce constat les inquiète d'autant plus que, comme le relatent Catherine et Raphael Larrere⁷², il arrive à certains chercheurs⁷³ de traiter différemment les souris de laboratoire traditionnelles et les souris transgéniques, le chercheur cité ne voyant dans celles-ci que des artefacts.

Pour les scientifiques et les chercheurs de l'association Antidote Europe, les animaux sont utilisés pour des raisons autres que des impératifs scientifiques, comme par exemple le fait qu'en toxicologie il n'y ait pas de données humaines de référence en raison de l'habitude de traiter des données animales. Par ailleurs, 70 % des animaux utilisés sont des rongeurs puisqu'ils suscitent assez peu de sympathie au public (contrairement aux chatons évoqués plus tôt), ils sont faciles à loger, à nourrir, ont une courte durée de vie et se reproduisent vite, ce qui permet d'en étudier plusieurs générations. Le choix de l'expérimentation animale apparaît ainsi

⁷¹ DIRECTIVE 2010/63/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:276:0033:0079:fr:PDF>)

⁷² Larrère, C. et Larrère, R. (2004). Actualité de l'animal-machine. *Sens Public*.

⁷³ Dans cet article il s'agit de chercheurs de l'INSERM

pour eux comme une solution de facilité couplée à une méconnaissance par les chercheurs des méthodes modernes, qui nécessitent par ailleurs de nouveaux investissements.

Il existe donc un travail important fait par différentes associations telles que On Voice, ou Antidote Europe, pour mettre en avant les méthodes alternatives disponibles dans tous les domaines où les animaux sont utilisés. Nous pouvons en présenter quelques-unes ici⁷⁴ :

- Concernant l'enseignement de la biologie et de la médecine, il serait possible d'abandonner l'expérimentation au profit de l'observation et de la pratique progressive sur des humains. Il existe également des logiciels et des mannequins interactifs plus complexes qui peuvent être développés. Ce type d'outils existant déjà en médecine vétérinaire, avec la possibilité de briser des os pour les réparer, rien n'empêche de développer ce type de mannequins pour des humains.
- En toxicologie, les tests sur les animaux sont imposés par la loi (sauf dans le cas des cosmétiques où ils sont interdits en Europe) mais ces tests de toxicité effectués sur des animaux ne permettent pas de prédire les réactions d'un organisme humain face à une substance donnée. Il s'agit donc d'un problème légal et non scientifique qui freine la mise en place de méthodes alternatives (utilisation de matériel humain in vitro par exemple.)
- Pour la recherche appliquée, ils préconisent de s'appuyer sur l'analyse du génome humain, la bio-informatique mais également les travaux sur les cellules souches afin de produire des organoïdes, de perfectionner l'imagerie médicale, l'épidémiologie et les statistiques, rendant ainsi totalement inutile le recours à l'expérimentation animale.
- Enfin, concernant la recherche fondamentale, il s'agit ici des mêmes méthodes que pour la recherche appliquée avec toutefois l'avantage que si l'on découvre quelque chose d'utile pour une recherche appliquée, on disposera de données pertinentes pour l'homme.

Les partisans de l'expérimentation animale essaient donc de démontrer leur caractère nécessaire et indispensable, tandis que pour les chercheurs et les associations qui se mobilisent contre l'expérimentation animale, il s'agit davantage d'une question éthique que d'une

⁷⁴ Présentées sur le site internet d'Antidote Europe

question scientifique, puisque des méthodes alternatives existeraient. La responsabilité de trancher sur ces questions reviendrait donc à la société.

2. L'ACCEPTABILITE DE LA CAPTIVITE, REFLET DE L'AMBIGUITE DU RAPPORT HOMME-ANIMAL

Les premières formes d'enfermement remontent à l'Antiquité⁷⁵. Pourtant, cette ancienneté ne masque pas le débat sur la captivité des animaux, qui anime régulièrement la sphère médiatique et scientifique. Nous verrons d'abord comment le documentaire Blackfish a ravivé la controverse sur la captivité, avant de présenter les grands enjeux de la conservation in situ ou ex situ dans la sphère scientifique, et l'émergence médiatique de la controverse à travers l'acceptabilité des zoos.

A) LE DOCUMENTAIRE BLACKFISH COMME REVELATEUR D'OPINIONS OPPOSEES SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL ET LES FINS DE LA CAPTIVITE.

Le 24 février 2010, une dresseuse d'orque était mortellement blessée suite à une attaque de l'orque vedette du parc aquatique Seaworld aux Etats-Unis. Trois ans plus tard, Gabriela Cowpethwaite sort un documentaire intitulé Blackfish, qui retrace les origines de l'attaque. D'après le documentaire, l'orque aurait délibérément entraîné la dresseuse au fond du bassin et l'aurait mutilée, tandis que le parc affirme qu'elle a glissé seule et que le drame tient seulement à son imprudence. L'enquête, à la fois basée sur des archives historiques et des témoignages de dresseurs et scientifiques, établit un lien entre la mort de la dresseuse et les méfaits de la captivité chez ces animaux, qui sont souvent victimes de psychoses et donc plus agressifs⁷⁶.

La diffusion de ce documentaire a été un grand succès aux Etats-Unis, où il est sorti en salle puis a été diffusé sur CNN, avec une audience de 21 millions de spectateurs⁷⁷. En France, le documentaire est diffusé sur Arte un an plus tard, et frôle la barre du million de spectateurs, record d'audience pour Arte, qui a particulièrement attiré un public de jeunes adultes (5,5% de part d'audience chez les 25-49 ans avec 488 000 téléspectateurs⁷⁸). Les articles dans la presse se multiplient, avec des titres polémiques, tels que « *L'orque tueuse, un pavé dans la piscine* »

⁷⁵ L'Humanité, 14 avril 2014, Le zoo est une mise en scène de l'exotisme vu par l'Occident. Entretien avec Jean Estebanez

⁷⁶ Le Monde, Blackfish lève le voile sur les conditions de vie des orques en captivité, 21 novembre 2013.

⁷⁷ Télérama, L'orque tueuse, un pavé dans la piscine, 26 juin 2014

⁷⁸ Arte Pro, Succès d'audience pour arte le weekend du 27 au 29 juin 2014.

(Télérama). Les réseaux sociaux s'emparent également de la polémique, en utilisant le hashtag #blackfish⁷⁹.

Les conséquences de cette publicisation de la controverse ont été claires dans la réaction des parcs animaliers aquatiques, tant aux Etats-Unis qu'en France. Seaworld aux Etats-Unis a fermement démenti la thèse du documentaire, jusqu'à créer un onglet sur son site internet « *La vérité sur Blackfish* », accompagné d'une critique du film séquence par séquence⁸⁰. Il ne faut pas perdre de vue que le groupe a un intérêt commercial à garder une bonne image. En effet, le parc a enregistré une chute de fréquentation, accompagnée d'une baisse de 5% de son chiffre d'affaire au premier semestre 2014⁸¹. En réponse à cet « effet Blackfish », Seaworld a annoncé un programme d'agrandissement de ses delphinariums et un investissement de 10 millions de dollars pour l'étude et la protection des orques dans leur milieu naturel. Par ailleurs, en France, ce genre de parc existe également, notamment à Antibes. Le parc Marineland a enregistré une légère baisse des entrées cet été par rapport à la saison 2013, d'environ 3%. Cependant la direction ne met pas en cause le documentaire mais une baisse généralisée sur la Côte d'Azur⁸². Pourtant, une pétition ayant rassemblé plus de 7 000 signatures a été lancée pour fermer le parc d'Antibes⁸³ et la direction de Marineland reconnaît suivre de près l'affaire, notamment sur les réseaux sociaux, qui interpellent régulièrement le parc⁸⁴. De plus, la structure a rédigé un communiqué se défendant des accusations du documentaire, qu'elle considère d'ailleurs comme un film et non un documentaire⁸⁵. Enfin, la sphère politique s'est également mobilisée, comme le montre des questions parlementaires en août et septembre 2014 sur la légitimité des conditions de captivité de ces animaux et les perspectives d'évolution du droit dans ce domaine⁸⁶.

⁷⁹ <https://twitter.com/search?q=%23blackfish&src=typd>

⁸⁰ Seaworld, The Truth about Blackfish, <http://seaworld.com/truth/truth-about-blackfish/>

⁸¹ Le Monde, 27 octobre 2014, Un an après Blackfish : les orques ont-elles de meilleures conditions de vie en captivité ?

⁸² Même article, Le Monde, 27 octobre 2014.

⁸³ https://secure.avaaz.org/fr/petition/Ministere_de_l_Ecologie_du_Developpement_durable_et_de_l_Energie_Fermons_le_parc_aquatique_Marineland_d_Antibes_pour_sau/?copy

⁸⁴ Le Monde, 15 août 2014, Seaworld touche le fond après la diffusion d'un documentaire

⁸⁵ Le plus Nouvel Obs, 2 août 2014, Les orques vivent un enfer à Marine Land ? Faux, leur bien-être est essentiel.

⁸⁶ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-63166QE.htm> et <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-65049QE.htm>

Quels sont les arguments en jeu dans cette polémique ? Pour les uns, la captivité nuit au bien-être animal et peut provoquer des troubles graves du comportement chez les animaux. Les conditions dans lesquelles les spectacles ont lieu sont également perçues comme une humiliation face aux performances intellectuelles et cognitives reconnues chez certains cétacés⁸⁷. Pour les parcs animaliers au contraire, la conservation de ces animaux dans des parcs a un intérêt commercial, scientifique, pédagogique et les normes de bien-être sont respectées, sous couvert de partenariats avec des associations comme l'Association Européenne des Zoos et Aquariums⁸⁸.

L'affaire du documentaire Blackfish révèle en réalité au grand jour une controverse scientifique non résolue sur la conservation ex situ ou in situ des animaux menacés d'extinction.

B) UNE CONTROVERSE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE SUR LA CONSERVATION IN SITU OU EX SITU

La conservation ex situ, dans un aquarium ou un zoo, et la conservation in situ, dans le milieu naturel, sont deux options présentées parfois comme contradictoires, ou complémentaires, afin de sauvegarder une espèce menacée. Dans le cas des cétacés particulièrement, les scientifiques ne sont pas d'accord sur les modalités de conservation. Les grands parcs aquatiques animaliers défendent, rapports scientifiques à l'appui, leur utilité pour aider à la compréhension de la reproduction et à la gestion des populations in situ. Un article publié en 2010 par un chercheur missionné par Seaworld est éloquent à ce sujet. Il présente la conservation ex situ comme solution ultime et indispensable face à la pression anthropique et climatique croissante qui pèse sur les espèces in situ⁸⁹. La facilité d'étude sur des animaux en captivité comparée au milieu naturel est aussi un argument phare. Cependant, certains points de vue sont plus nuancés, et présentent l'utilité d'une combinaison entre la conservation ex situ et in situ, sous la forme de structure hybride « pan situ »⁹⁰. En effet, les chercheurs ne nient pas la complexité éthique de la conservation dans les zoos et aquariums. La dichotomie ancienne, entre défenseurs de la libération des animaux et partisans de la captivité, n'est plus la grille de

⁸⁷ Le Monde, 29 juin 2014, Dire que l'on pourra remettre les orques en captivité dans la nature n'est pas vrai.

⁸⁸ Le plus Nouvel Obs, 2 août 2014, Les orques vivent un enfer à Marine Land ? Faux, leur bien-être est essentiel.

⁸⁹ O'Brien, J. K. and Robeck, T. R., *The Value of Ex Situ Cetacean Populations in Understanding Reproductive Physiology and Developing Assisted Reproductive Technology for Ex Situ and In Situ Species Management and Conservation Efforts*, International Journal of Comparative Psychology, 23(3), 2010

⁹⁰ Ben A. Minteer and James P. Collins, *Ecological ethics in captivity: balancing values and responsibilities in zoo and aquarium research under rapid global change*, ILAR Journal, Vol 54, Number 1, 2013

lecture adaptée, à l'heure des questions éthiques qui pourraient justifier la captivité en vue de proposer des stratégies de reconstitution des espèces. Parmi les arguments scientifiques en faveur de la conservation ex situ : les zoos et aquariums permettent de garder une population de secours afin de réintroduire certaines espèces⁹¹ ; de plus l'apport des recherches dans les zoos et les aquariums est de plus en plus reconnu face aux difficultés de la collecte des données dans le milieu naturel. Cependant, les associations comme PETA, pour la défense des animaux, objectent que peu de réintroductions sont réussies. Elles demandent une libération immédiate des animaux en captivité.

Il ne semble donc pas y avoir de compromis actuellement sur cette controverse. Christophe Guinet, directeur de recherche au Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC du CNRS) affirme que la captivité des cétacés est actuellement inadaptée mais qu'il est impossible de relâcher les espèces qui ont vécu une grande partie de leur existence en aquarium⁹². Il défend plutôt une nouvelle approche de la captivité, doublée d'un effort de préservation du milieu naturel. Selon lui, l'impact négatif de la captivité est clair chez les orques qui sont des animaux sociaux et parcourent des centaines de kilomètres dans leur habitat naturel. Pourtant, il admet que la captivité a permis une prise de conscience sur le manque de données sur ces populations dans les années 1970 et la plupart des spécialistes qui étudient ces animaux en milieu naturel passe d'abord par une étude en captivité.

Ce débat sur la captivité pose aussi la question du contact de l'humain avec l'animal sauvage : le constat que l'homme urbain est déconnecté de son environnement naturel est visible par tous, mais si les parcs animaliers ne sont pas légitimes pour recréer du lien, les visites en pleine nature, ayant un fort impact écologique, comme le *whale watching* (observation de baleines dans leur milieu naturel) sont-elles plus souhaitables ? Pour Christophe Guinet, la solution viendrait d'une « troisième voie », une captivité revisitée, par exemple grâce à des enclos en mer. On retrouve ici l'idée de conservation hybride, « pan situ », mêlant l'ex situ et l'in situ. Enfin, le débat sur la captivité occulte selon lui des menaces anthropiques (pollutions maritimes, sonores, pêche intensive...) dans le milieu naturel. La question des efforts sur la conservation in situ ou ex situ n'est donc pas tranchée au sein de la communauté scientifique.

⁹¹ Beck et al 1994 ; Reid and Zippel 2008 Cités dans Ben A. Minteer and James P. Collins, *Ecological ethics in captivity: balancing values and responsibilities in zoo and aquarium research under rapid global change*, ILAR Journal, Vol 54, Number 1, 2013

⁹² Le Monde, 29 juin 2014, Dire que l'on pourra remettre les orques en captivité dans la nature n'est pas vrai.

Cette controverse sur la captivité des cétacés touche aussi les zoos plus généralement, qui ont peut-être plus de marge que les aquariums pour répondre aux attentes d'un public plus exigeant en termes de bien-être animal.

C) UNE PUBLICISATION DE LA CONTROVERSE A TRAVERS LA QUESTION DE L'ACCEPTABILITE DES ZOOS.

Les parcs animaliers ont entamé une transformation progressive, depuis les années 1980, vers des espaces plus grands et proches du milieu naturel pour répondre aux critiques du grand public. Jean Estebanez, géographe spécialiste de ces lieux de rencontres, explique que l'enfermement remonte à l'Antiquité, puis que les ménageries étaient utilisées par les princes pour prouver leur domination et leur richesse au XVIII^{ème} siècle. La multiplication des zoos tels qu'on les connaît aujourd'hui date de la colonisation. Jusqu'au XX^{ème} siècle, ils expriment la domination de l'homme sur l'animal, à travers des barrières et des mises en scène⁹³. Cependant depuis les années 1950, un changement de perception entraîne un enfermement de plus en plus discret. Eric Baratay explique que les conditions de captivité changent radicalement pour s'adapter aux nouvelles exigences du public, qui tient compte du bien-être de l'animal. Les zoos deviennent des parcs zoologiques et plus récemment dans les années 1980 des « *bioparcs* » ou « *parcs animaliers* »⁹⁴. Ces endroits ont une charge symbolique forte car ils représentent notre rapport à l'animal. Ils sont perçus comme théâtre de la relation de l'homme à l'animal. Le choix des animaux et des formes d'enfermement reflète notre conception du vivant. Ainsi selon Jean Estebanez, les zoos seraient une « *mise en scène de l'exotisme vu par l'Occident* »⁹⁵.

Comme les parcs aquatiques, les zoos sont victimes d'accusation par les défenseurs des droits des animaux, en raison des conditions de captivité et de l'inefficacité des programmes de conservation et des réintroductions, selon ces défenseurs. Les politiques mises en œuvre par les parcs animaliers pour réintroduire de la biodiversité sont vivement critiquées. Ce signal faible est notamment apparu avec la réouverture du zoo de Vincennes en avril 2014⁹⁶. Le public a des attentes paradoxales : il veut être rassuré et voir que l'animal est détenu dans de bonnes conditions, pourtant il n'accepte pas de devoir le chercher parmi une jungle reconstituée. Les

⁹³ L'Humanité, 14 avril 2014, Le zoo est une mise en scène de l'exotisme vu par l'Occident. Entretien avec Jean Estebanez

⁹⁴ France Inter, 7 décembre 2014, Faut-il fermer les zoos ?

⁹⁵ L'Humanité, 14 avril 2014, Le zoo est une mise en scène de l'exotisme vu par l'Occident. Entretien avec Jean Estebanez

⁹⁶ Le Figaro, 10 avril 2014, Le nouveau zoo est arrivé

débats dans les médias sur la fermeture des zoos se sont multipliés⁹⁷ et des questions parlementaires sont régulièrement posées pour interdire les mauvaises pratiques sur les animaux en captivité, voire la captivité elle-même. Finalement, Brice Lefaux, directeur du zoo de Mulhouse résume assez bien la situation : « *la mission première d'un parc zoologique, ce n'est pas la reproduction des espèces en vue de leur réintroduction dans le milieu naturel. Ce n'est pas non plus d'être une arche de Noé, mais de faire le lien entre la nature et l'Homo Urbanicus* »⁹⁸.

Comme nous l'avons montré dans l'analyse des représentations de l'animal en première partie, la question qui sous-tend l'acceptabilité des zoos est finalement la distance que nous voulons mettre entre nous et l'animal.

3. L'ELEVAGE, REVELATEUR DES TENSIONS ET CONTRADICTIONS AUTOUR DU BIEN ETRE ANIMAL

Les animaux d'élevage ne peuvent être écartés de la question du bien-être animal. Nous avons tous en tête l'image d'un troupeau de Salers pâture dans une vaste prairie du Cantal face à celle de milliers de vaches laitières entassées dans des espaces confinés sans herbe. Ces visions radicalement opposées sont celles qui nous sont données à voir par les défenseurs des animaux et qui en appellent à notre sensibilité. En effet, à première vue, mieux vaut de l'herbe et de l'air que du béton et de la poussière. Or, sur le bien-être des animaux d'élevage, il existe des positions très différentes et défendues avec ferveur par les acteurs concernés.

Nous allons nous pencher sur la question de l'élevage industriel et intensif qui semble être l'objet de débats et de conflits passionnés au sein de la société.

A) LA TRANSFORMATION DE L'ELEVAGE EN PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les rapports de l'homme à l'animal ont connu des évolutions au cours de l'histoire. La société s'est peu à peu transformée, entraînant avec elle l'élevage. Jocelyne Porcher, zootechnicienne et sociologue à l'INRA, s'est intéressée à la thématique du bien-être animal et à la question de l'élevage. Dans un entretien mené par la Mission Agrobioscience⁹⁹, elle

⁹⁷ Le Figaro, 30 octobre 2007, Faut-il fermer les zoos ? Le Monde, 29 mars 2014, faut-il encore des zoos ? France Inter, 7 décembre 2014, Faut-il fermer les zoos ?

⁹⁸ Le Monde, 29 mars 2014, Faut-il encore des zoos ?

⁹⁹ Entretien avec Jocelyne Porcher par Sylvie Berthier, *Agriculture et Société. L'élevage : Plaisir ou souffrance en partage ?*, *Bien-être animal*, Mission Agrobiosciences, septembre 2004

explique que la vision du don-contre don a disparu et, avec elle, la compassion. Nous sommes peu à peu entrés dans une « ère de l'indifférence ».

Le XIX^{ème} siècle marque un tournant dans le travail du paysan et son rapport à l'animal. Jusque là, l'agriculture est éloignée des préoccupations des classes dominantes. Le paysan et ses bêtes sont des partenaires de travail et de vie. L'élevage peut alors s'observer au prisme de la théorie du don et du contre-don de Marcel Mauss¹⁰⁰ selon laquelle le lien social est entretenu par une triple obligation de « donner-recevoir-rendre »¹⁰¹. Le changement s'opère à l'époque de la Révolution industrielle avec le développement de la zootechnie. La nature et les animaux vont être perçus comme sources de profit potentielles, trop longtemps laissées à la seule manœuvre des paysans. De tout temps, le rapport de l'homme à l'animal a été empreint d'indifférence et de compassion. Or, selon Jocelyne Porcher, la zootechnie se caractérise par cette indifférence. Elle la qualifie de « science de l'exploitation des machines animales ». Le XIX^{ème} siècle marque donc bien un véritable tournant dans le sens où l'élevage va se transformer, se moderniser dans le but de générer du profit. Pour autant, l'élevage dit « industriel » reste limité jusqu'à la seconde guerre mondiale. Ce n'est qu'ensuite, avec les progrès fulgurants de la science, que ce type d'élevage explose.

Cette transformation de l'élevage en production industrielle a été rapide dans l'histoire des rapports homme-animaux. Selon Eric Baratay, le lien homme-animal s'est rompu avec le développement de l'élevage industriel. En effet, l'élevage s'est construit sur le principe du don (nous donnons aux animaux qui nous donnent en retour). Or, on peut constater que dans ce nouveau modèle, le don n'existe plus. Les rapports entre l'homme et l'animal se sont technicisés et financiarisés. L'élevage intensif est mû par un objectif de productivité et de rendement. L'industrie animale est délocalisable comme n'importe quelle autre industrie. Elle se décline également en filières spécialisées et concurrentielles. Dans ce modèle, les animaux comme êtres vivants sont oubliés, prenant les caractéristiques de machines. « Si l'animal n'est guère pensable comme machine, il peut être [...] transformé en machine. Le XXe siècle n'invente pas la notion d'animal-machine, mais il en rend l'idée concrète à travers les élevages intensifs ».¹⁰² Cette idée de Dominique Lestel, Jocelyne Porcher la reprend et l'explore dans son

¹⁰⁰ *Elevage et société : apprivoiser les mutations*, Table ronde avec Jocelyne Porcher, Eric Baratay, Jean-Paul Simier et des élèves en 2e année à l'ENSAT, 6 décembre 2011.

¹⁰¹ Marcel Mauss, *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Sociologie et Anthropologie, PUF, Collection Quadrige, 1973.

¹⁰² Dominique LESTEL, « *Des animaux-machines aux machines animales* », dans Boris CYRULNIK [dir.], *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Éditions Gallimard, 1998.

ouvrage *Une vie de cochon*¹⁰³. Elle déplore le passage de l'animal partenaire de l'homme à l'animal comme "machine à profit". Les animaux d'élevage sont en quelque sorte devenus des machines à produire du lait, des œufs, de la viande.

Telle une machine industrielle, l'animal-machine est installé dans un « atelier de production ». Prenons l'exemple de poules dans un élevage en batterie. Elles disposent d'un espace de vie réduit (équivalent à une feuille A4) et vivent dans un environnement mécanisé où toutes les phases de production sont maîtrisées. A la naissance, seules les « machine à pondre » sont gardées, c'est-à-dire les poussins femelles. Un éclairage artificiel permet d'augmenter le rythme des pontes. Les cages possèdent un grillage en pente afin de faire rouler les œufs jusqu'à un tapis roulant. Une partie du bec est coupé afin de ne pas « dégrader les autres machines », les poules, stressées, pouvant se blesser les unes les autres. Après un an, les « machines à pondre » sont remplacées afin de conserver une bonne productivité. L'illustration des poules pondeuses montre que dans ces « ateliers de production », aucune place n'est laissée à l'imprévu. Tout est minuté et maîtrisé ; tel le travail à la chaîne dont se moquait Chaplin au début du siècle¹⁰⁴.

B) LA TRANSFORMATION DE L'ANIMAL

L'animal d'élevage industriel est devenu machine de par le lieu dans lequel il évolue mais également de par ses propres caractéristiques. L'animal a été amélioré, comme on a amélioré la moissonneuse batteuse en son temps, pour être toujours plus efficace et productif.

Comme nous le rappelle Jean-Claude Flamant, chercheur en zootechnie, la sélection n'est pas un phénomène nouveau¹⁰⁵. Elle est apparue au XVI^{ème} siècle en Espagne. On sélectionnait à cette époque les moutons Mérinos pour leur laine fine. A l'époque de Louis XIV, en France, la sélection portait sur le cheval. Il s'agissait de fournir les meilleurs chevaux à l'aristocratie. Le critère de qualité était un critère d'esthétique et non d'utilité. Au XVIII^{ème} siècle, en Angleterre, un homme marque l'entrée dans une nouvelle ère, Robert Bakewell. Il est l'« initiateur de la sélection moderne des espèces d'animaux d'élevage »¹⁰⁶. A cette époque sont sélectionnées les premières « races à viande ». Cette pratique se développera en France durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Après la seconde guerre mondiale, grâce aux progrès scientifiques, l'agriculture

¹⁰³ Jocelyne Porcher, Christine Tribondeau, *Une vie de cochon*, La Découverte, 2008, 92 p.

¹⁰⁴ Charlie Chaplin, *Les temps modernes*, 1936

¹⁰⁵ « *Histoires de races animales. Histoires de sociétés humaines* » Conférence par Jean-Claude Flamant, chercheur en zootechnie. Edité par la Mission d'Animation des Agrobiosciences. Publié en octobre 2002

¹⁰⁶ Ibid

connait une véritable révolution. La sélection se voit complétée par l'amélioration génétique des animaux d'élevage, inscrite dans la loi sur l'Élevage de 1966. L'amélioration génétique des animaux doit permettre un accroissement de leurs « performances ». L'idée de cette loi est alors de rendre le cheptel français compétitif face aux éleveurs européens. L'insémination artificielle devient peu à peu commune : en France, en 1980, 80 % du cheptel laitier est inséminé¹⁰⁷. En effet, on constate que l'amélioration génétique des animaux est très efficace. Trois ans seulement après cette loi sur l'Élevage, on relevait une production laitière par génisses issues des inséminations artificielles supérieure de 30 % à celles de leurs mères.

La transformation de l'animal est aussi une transformation physique. Les animaux en élevage intensif subissent des mutilations destinées à les protéger les uns des autres. Dans cet environnement stressant, les animaux peuvent facilement se blesser (agressions, automutilations). Ainsi, on épointe les becs, on dégriffe les pattes, on coupe les queues, on rogne les dents, on écorne les veaux, etc.

L'alimentation donnée aux animaux doit également permettre d'accroître les rendements, tout en abaissant les coûts. Antibiotiques, anxiolytiques et hormones de croissance sont associés à l'alimentation des animaux, notamment de ceux destinés à produire de la viande. L'objectif étant qu'ils grossissent plus vite afin de passer le moins de temps possible dans l'élevage.

Ainsi, tout est fait pour rendre les animaux d'élevage plus efficaces. Ce sont des machines que l'on a « bricolé » pour améliorer leur rendement. Aussi, doivent-elles répondre de cette efficacité. Lorsque les machines ne fonctionnent plus, elles sont jetées. Les animaux fatigués, ne produisant plus assez, sont envoyés à l'abattoir. La mort est omniprésente, de même que les violences faites aux animaux qui ne répondent plus de leur fonction¹⁰⁸.

C) ENTRE BIEN-ETRE ET SOUFFRANCE, LES DEBATS

Au regard de ce que nous avons décrit précédemment, peut-on parler d'une question de bien-être animal ? Concernant l'élevage industriel, nombreux sont ceux qui pensent qu'il ne faut pas avoir peur des mots et qu'au regard de ce que vivent les animaux, il faut parler de « souffrance » animale.

¹⁰⁷ « *Histoires de races animales. Histoires de sociétés humaines* » Conférence par Jean-Claude Flamant, chercheur en zootechnie. Edité par la Mission d'Animation des Agrobiosciences. Publié en octobre 2002

¹⁰⁸ Entretien avec Jocelyne Porcher par Sylvie Berthier, *Agriculture et Société. L'élevage : Plaisir ou souffrance en partage ?*, *Bien-être animal*, Mission Agrobiosciences, septembre 2004

De plus en plus d'images « chocs » sur ces élevages sont données à voir au consommateur. Face à cela, Jocelyne Porcher remarque une double position de ce dernier. Tout d'abord la réaction immédiate : horrifié, le téléspectateur se jure de ne plus jamais manger de porc. Puis, l'oubli : il rachète finalement des dés de jambons quinze jours plus tard.¹⁰⁹ Ce comportement binaire s'explique par une sensibilisation qui ne repose que sur l'émotionnel. Or, l'émotion est furtive. Sans un discours politique associé, cette sensibilisation est vaine.

Le consommateur ne semble pas prêt à remettre en question sa consommation de viande sur la durée. De même, il refuse de payer sa viande plus chère. Or, les éleveurs ne peuvent pas fournir un produit sain, de qualité et bon marché¹¹⁰. Ainsi, dans un monde gouverné par le marché, le consommateur a le pouvoir.

Aussi, les consommateurs s'insurgent devant les images de souffrance des animaux d'élevage mais refusent de payer pour leur bien-être. En cela, ne sont-ils pas les complices de ces souffrances ?

S'il n'y avait pas de demande, les élevages hors sol n'existeraient pas. Cette logique économique, les défenseurs des animaux l'ont comprise mais se trouvent face à un immense système d'agrobusiness (agriculteurs et entreprises agroalimentaires) qui s'est donné pour vocation de nourrir le grand public¹¹¹.

Les débats entre éthique, morale et économie sont passionnés et tournent aujourd'hui au conflit.

LA FERME DES MILLE VACHES

La Ferme des Mille Vaches est une ferme industrielle construite en Somme, sur les communes de Buigny-Saint-Maclou et de Drucat, conçue pour abriter environ 1 000 vaches laitières et accompagnée d'un méthaniseur de 1,3 mégawatts.

¹⁰⁹ Jocelyne Porcher, Christine Tribondeau, *Une vie de cochon*, La Découverte, 2008, 92 p.

¹¹⁰ Robert Dantzer, Le bien-être des animaux d'élevage. Cycle bien-être animal, pré-forum de Vic en Bigorre Janvier 2002.

¹¹¹ *Conflicts ou complémentarités entre valeurs éthiques et finalités économiques ? Conséquences pour les éleveurs et les productions animales* - Table Ronde de la Réunion Annuelle de la Fédération Européenne de Zootechnie, Université Suédoise des Sciences Agricoles (SLU), Uppsala, 7 juin 2005

Le projet débute en 2009 à l'initiative de plusieurs producteurs laitiers, regroupés en une SCEA (Société civile d'exploitation agricole) dite « Côte de la Justice ». Michel Ramery, retraité du BTP, (propriétaire du groupe Ramery), fils d'agriculteur et propriétaire d'une ferme de 200 vaches laitières se pose en leader du projet. Son objectif est de produire du lait et de l'énergie (issue du lisier) à prix cassé.

La demande officielle est déposée auprès des services administratifs en février 2011. Lancée en août de la même année, l'enquête publique émet un avis favorable au projet en novembre. Cet avis engendre la création d'une association d'habitants opposés au projet : Novissen (NOs Villages Se Soucient de leur ENvironnement), prononcé « nos vies saines ».

Le 18 février 2012, 600 à 700 personnes se réunissent pour manifester contre cette ferme-usine qui mettra « en péril la santé, la sécurité, l'environnement, l'emploi » et posera la question du bien-être animal¹¹².

Un an plus tard, le préfet fait part de sa décision d'autoriser le projet pour une capacité d'accueil de 500 vaches. En mars 2013, la préfecture accorde le permis de construire. L'association Novissen reste mobilisée, arguant qu'un élevage de 500 vaches dans un bâtiment de 230 mètres de long reste un élevage intensif. L'association est soutenue par Europe Ecologie Les Verts, Cap 21, FNE, Confédération paysanne et bien d'autres. Elle dépose en mai 2013 un recours à la préfecture ainsi qu'un référé-suspension au tribunal administratif d'Amiens, tous deux rejetés.

Les actions en justice demeurant sans résultat, l'association décide de bloquer le chantier en septembre 2013 en s'introduisant dans l'exploitation. L'objectif est notamment de se faire entendre des élus et de la justice. En mai 2014, les opposants décident de démonter la machine de traite. Cette action se solde par l'interpellation de cinq personnes qui seront condamnées en septembre à des amendes voire à de la prison avec sursis.

Les demandes de pourvoi au Conseil d'Etat sont rejetées en juin 2014. La ferme des Mille vaches va bel et bien voir le jour. Les premières vaches laitières arrivent le 8 septembre.

Ce conflit oppose les producteurs laitiers de la SCEA « Côte de la Justice » aux petits agriculteurs locaux et habitants regroupés au sein de Novissen, soutenus notamment par la Confédération Paysanne. Michel Ramery est la figure de proue du projet. Michel Kfoury est le président de l'association des détracteurs et Laurent Pinatel le porte-parole national de la Confédération Paysanne.

¹¹² Pascale Solana, Un village picard résiste à l'usine à vaches, Reporterre, 2 mars 2013.

Les arguments des uns sont purement économiques : cette ferme permettra de répondre à la demande des consommateurs. Elle fournira d'une part du lait à bas prix et d'autre part de l'énergie ; cela en respectant le bien-être de l'animal (sol mou, alimentation en quantité suffisante, etc.).

Face à ces objectifs de rentabilité, les membres de Novissen et les militants de la cause animale déplorent une ferme qui ne sera qu'une usine et où les animaux ne seront que des machines. Les vaches vivront serrées les unes contre les autres, à l'abri de la lumière et dans la poussière. En somme, le respect du bien-être animal ne sera absolument pas de mise. De plus, les conditions seront parfaitement réunies pour le développement de maladies. Aussi, l'usage de médicaments et d'antibiotiques sera constant et massif ; ce qui pose question d'un point de vue sanitaire pour les vaches mais également pour les hommes. Novissen considère également la question économique. Les éleveurs locaux sont condamnés à la faillite face à une usine qui vendra son lait à un prix largement en dessous des prix du marché (270€ la tonne contre 350€). De même, les arguments environnementaux ne manquent pas. Une telle exploitation a des besoins en eau importants. Elle sera donc massivement puisée dans les nappes phréatiques polluées par l'épandage du digestat¹¹³ issu du méthaniseur.

Tout au long du conflit, les producteurs laitiers de la ferme des Mille Vaches ont le soutien du préfet, donc de l'Etat. Face à cela, l'association Novissen peine à faire entendre ses arguments mais reste mobilisée. Son répertoire d'action est varié et pacifiste : de la lettre aux ministres concernés (plusieurs campagnes : Action « Une lettre pour une Vache ») à la lettre au Président de la République François Hollande (avril 2013), en passant par la ronde des indignés (juin 2012), de grandes manifestations (Amiens, Paris), la Good Food March à Abbeville puis Bruxelles (septembre 2012) une rencontre avec le préfet, des pétitions, des réunions publiques d'information, des communiqués de presse, des représentations théâtrales (« Pendant ce temps-là, les vaches rient... » - janvier et février 2013), l'opération « masques blancs » (avril 2013), les actions « blocage de chantier » (avril 2013), les distributions de tracts, l'action « décoration de chantier » (mai 2013), les conférences, débats, l'action dite « des quatre jours » (9 au 12 juillet 2013), une lettre ouverte à Michel Ramery (octobre 2013), l'action « 2 000 lettres à Philippe Martin » (octobre 2013)¹¹⁴.

Malgré cette longue liste, le rapport de force reste en faveur de la ferme des Mille Vache. Pourtant, le conflit se rend peu à peu visible sur la scène publique. Un film a notamment été

¹¹³ Résidus issus de la méthanisation des déchets organiques

¹¹⁴ <http://www.novissen.com/Pages/default.aspx>

diffusé sur France 5 en septembre 2014 « Elevage intensif, attention danger ! »¹¹⁵, et de nombreux articles ont été publiés sur la question. Les positions étant diamétralement opposées, aucune négociation ne pouvait être imaginée et bien que les soutiens à Novissen aient été nombreux, l'Etat et la justice ont donné raison à la ferme des Mille Vaches. Ce projet est donc devenu réalité fin 2014 après trois années de conflit.

LA FERME DES 250 000 POULES

A l'instar de la ferme des Mille Vaches, un nouveau projet de ferme-usine est en train de naître à Doullens, dans la Somme. Pascal Lemaire, agriculteur et chef d'une entreprise de conditionnement, Œuf Nord Europe, souhaite ouvrir un poulailler de grande envergure, capable d'abriter 250 000 poules pondeuses.

Son objectif est de produire 400 millions d'œufs au sol par an. Pascal Lemaire cherche à développer un nouveau modèle d'agriculture biologique : les poules pourront circuler librement dans un bâtiment de trois étages, éclairé à la lumière artificielle. C'est un entre-deux entre l'élevage hors sol (en cage) et l'élevage en plein air. Cela permettra de vendre cet œuf alternatif moins cher que l'œuf bio « classique ».

Présenté aux élus locaux en mai 2013, ce projet est encore loin de voir le jour et reste conditionnel. Il promet de soulever des conflits, comme la ferme des Mille Vaches avant lui. Pascal Lemaire a déjà obtenu un accord des banques d'investissement pour une aide de sept millions d'euros. Néanmoins, il reste à convaincre les riverains. Pour ce faire, il prévoit des réunions d'information mais on entend déjà les voix d'association plaider la future cause des poules. L'association L224 Ethique & Animaux a ainsi prévu de déposer un recours lors de l'enquête publique au titre du bien-être animal¹¹⁶.

Ces deux exemples montrent que les questions d'éthique comme celle du bien-être animal ne semblent pouvoir être résolues que par le pouvoir politique. Les mouvements associatifs (entre autres) ne disposant pas du pouvoir de décision, le dernier mot revient toujours à l'Etat et à la justice.

¹¹⁵ *Elevage intensif, attention danger !*, documentaire réalisé par Frédérique Mergey, diffusé sur France 5 le 9 septembre 2014.

¹¹⁶ <http://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/13666/productivisme-gigantisme-decouvrez-ferme-des-250000-poules-de-doullens>

Dans les débats, le bien-être animal se trouve constamment mêlé à d'autres questions telles que l'environnement ou l'économie. Le marché semble l'emporter pour l'instant sur le bien-être animal, d'autant plus que cette question n'est pas perçue de la même manière selon les acteurs. Dans l'exemple de la ferme des Mille Vaches, le bien-être animal est respecté selon les uns (Côte de la Justice) et bafoué selon les autres (Novissen). Cela tient au fait que d'un côté, il est considéré dans sa vision négative (recherche de signes de stress ou de souffrance) alors que de l'autre côté, il est considéré dans sa vision positive (constat d'absence de stress, de bonne santé).

La transformation de l'élevage a engendré des conflits autour de nouvelles questions comme celle du bien-être de l'animal. Jocelyne Porcher ajoute à cela une remarque intéressante qui est celle de l'importance de considérer également le bien-être de l'éleveur¹¹⁷. En effet, ce dernier travaille dans des bâtiments sombres, dans le bruit, la poussière, la puanteur, au milieu d'animaux qui n'en sont plus, de « machines à viande ». Il vit dans un environnement extrêmement difficile où la mort est récurrente et le contact avec l'animal quasi inexistant. A cela s'ajoutent le manque de reconnaissance sociale, le statut de pollueur, de brutaliseur, la faible rémunération, la concurrence. Ainsi, pour Jocelyne Porcher, parler de bien-être animal est insuffisant car l'élevage industriel est caractérisé par deux souffrances : celle des animaux et celle des éleveurs.

L'élevage industriel, nous l'avons vu, renvoie à une rationalité économique et une recherche de profit, au détriment du bien-être animal. Or, ce bien-être, au-delà de l'animal peut avoir des répercussions sanitaires. L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments a en effet indiqué que la sécurité de la chaîne alimentaire pouvait être indirectement affectée par le bien-être des animaux. Le stress notamment peut rendre l'animal vulnérable à la maladie, ce qui engendre un risque éventuel pour l'homme qui le consomme.

Ainsi, les arguments ne manquent pas pour nourrir les conflits autour de la question du bien-être animal dans l'élevage et l'on constate malheureusement que, du fait de l'incompatibilité apparente des intérêts, ces disputes sont loin d'être soldées.

Après avoir étudié l'impact de l'exploitation des animaux sur les conditions de leur bien-être, à travers des exemples choisis illustrant les tensions actuelles dans les sphères de

¹¹⁷ Entretien avec Jocelyne Porcher par Sylvie Berthier, *Agriculture et Société. L'élevage : Plaisir ou souffrance en partage ?*, *Bien-être animal*, Mission Agrobiosciences, septembre 2004

l'expérimentation animale et de l'élevage intensif, il convient à présent d'analyser le rapport d'exploitation qu'entretient l'homme avec l'animal dans ses pratiques de consommation. En effet, l'animal a longtemps été considéré comme une denrée alimentaire basique et évidente. Toutefois, ce postulat est aujourd'hui remis en question, à la fois par la distanciation opérée entre l'animal sensible et son produit, la viande, mais aussi par les fortes critiques envers la surconsommation des produits d'origine animale et ses effets sur l'environnement et la santé humaine.

B- VIANDE ET ALIMENTATION : L'HOMME S'ÉLOIGNE-T-IL DE L'ANIMAL ?

La question de la consommation de produits d'origine animale s'inscrit dans une démarche d'exploitation des ressources animales par l'homme. Dans cette perspective, on observe actuellement une certaine tendance à voir l'homme s'éloigner d'un comportement ancestral qui consistait à envisager l'animal comme une source d'énergie. Aujourd'hui, la consommation de viande suppose plusieurs questionnements. Si l'homme s'éloigne physiquement de l'animal consommable, il garde paradoxalement à l'esprit le souci de « savoir ce qu'il mange ». De plus, la distanciation opérée entre l'homme et l'animal dans la pratique de consommation est également accentuée par la prise en compte d'enjeux environnementaux et d'enjeux sanitaires.

1. LA CONSOMMATION DE VIANDE : ENTRE MISE A DISTANCE ET SOUCI DE « SAVOIR CE QUE L'ON MANGE ».

Quelle place attribue-t-on à l'animal lorsqu'il est question de consommer sa viande ? Tantôt cachée, parfois surexposée lorsque surviennent les crises, la viande a un statut ambivalent, mouvant, source de tensions et de questionnements perpétuels. Notre relation à la bête qui se cache derrière ce que nous mangeons est le reflet de ce statut ambivalent accordé à la viande dans nos sociétés. La consommation de viande oscille en effet entre une volonté de mise à distance et le désir de renouer des liens avec l'animal. Une option peut-elle être amenée à l'emporter sur l'autre ?

A) IMPORTANCE DE LA DIMENSION SYMBOLIQUE, VOIRE MYTHOLOGIQUE : LA VIANDE N'EST PAS UN ALIMENT COMME UN AUTRE DANS LA CONSOMMATION HUMAINE.

Depuis des siècles, l'homme entretient un rapport très particulier et souvent ambigu vis-à-vis des denrées issues d'animaux, ce rapport est particulièrement marqué lorsqu'il s'agit de consommer de la viande.

Ainsi pour Roland Barthes¹¹⁸ “*Le bifteck participe à la même mythologie sanguine que le vin. C’est le cœur de la viande, c’est la viande à l’état pur, et quiconque en prend, s’assimile sa force taurine*”. Cette phrase montre bien que la consommation de viande rouge a presque une dimension mythologique pour l’homme. C’est une denrée assimilée à la force et à la vigueur et son insertion permettrait à l’homme d’acquérir des qualités animales. Manger de la viande est donc en ce sens un moyen de se rapprocher de cet animal, il renvoie également l’homme à ses instincts primaires, à sa nature la plus “sauvage”.

B) LA PROVENANCE DE LA VIANDE ET SA QUALITE : UN SOUCI ANCIEN REGULIEREMENT ACTUALISE.

Comme le montre Ferrières¹¹⁹, pendant des siècles la visibilité de l’animal et de sa mort a été un élément essentiel car elle croyait au consommateur une possibilité de contrôle sur sa nourriture, ou du moins le sentiment d’une possibilité de contrôle.

Pour des raisons principalement hygiénistes (peur des nuisances et infections), une rupture s’opère à partir du XVII^{ème} siècle avec l’industrialisation des processus de production de la viande : les abattoirs sont sortis des villes et deviennent des endroits clos et privés. Ce processus entraîne une perte de la relation directe du consommateur à l’animal, dont la viande est peu à peu objectivée: « *L’individualité animale s’est éclipsée des morceaux géométriques* »¹²⁰. Les moyens de contrôle se normalisent via des règles d’hygiène et de traçabilité de plus en plus strictes.

Pourtant, ce souci de connaître l’animal dont la viande est issue resurgit régulièrement, souvent au grès des scandales liées à la viande, qui sont sources d’importants traumatismes dans nos sociétés et qui montrent l’ampleur de cette relation ambiguë (par exemple, la crise de la vache folle ou des lasagnes de cheval). Il est intéressant de noter que lorsque ces scandales surviennent, les normes sont perçues comme insuffisantes de la part des consommateurs.

C) LA PLACE DE L’ANIMAL DANS UN PROCESSUS DE PRODUCTION DE VIANDE INDUSTRIALISE: VEUT-ON REELLEMENT SAVOIR ?

Le scandale lié à la découverte de viande de cheval dans des produits préparés supposés être composés de viande de bœuf illustre le souci présent dans nos sociétés de connaître, en

¹¹⁸ Roland Barthes, 1957, *Mythologies*, Paris, Seuil.

¹¹⁹ Ferrières, M, 2002, *Histoire des peurs alimentaires, du Moyen Age à l’aube du XXème siècle*, Paris, Seuil.

¹²⁰ Burgat

particulier lorsqu'il est question de consommer de la viande, sa provenance et sa qualité. Ce n'est pas en effet tellement la question de la traçabilité mais celle de l'étiquetage et de l'information donnée aux consommateurs qui a suscité le plus de débats (plusieurs ministères ont ainsi été mobilisés pour faire changer la réglementation européenne sur la question de l'étiquetage mais cette requête a été mise à mal par la Commission et les lobbys industriels).

Pourtant, un fait étonnant vient nuancer ce désir de connaissance, l'absence de réaction forte sur une mise au jour pourtant très surprenante et potentiellement source de controverses : l'utilisation de « minerais animal » dans la fabrication de plats préparés.

LE "MINERAI ANIMAL" REVELE PAR LE SCANDALE DES LASAGNES DE CHEVAL: UN OXYMORE PASSE INAPERÇU ?

Minerai : dérivé de minier, « toute substance qui renferme un métal »¹²¹.

Aujourd'hui plus communément compris comme étant une « Roche présentant une concentration anormalement élevée en minéraux utiles. ».

Animal : se définit par opposition à l'homme ou au végétal. « être vivant organisé, généralement capable de se déplacer »¹²²

Parler d'un « minerais animal », une substance minérale et non vivante, est donc contraire à la définition de la viande à laquelle elle est censée se substituer. (*viande* : « tout aliment qui entretient la vie », *vivenda* « ce qui sert à la vie », neutre pluriel substantif de *vivendus* adjectif verbal de *vivere* « vivre »¹²³.)

Composition du minerais en question : « des ensembles de muscles striés et de leurs affranchis [morceaux de viande produits exclusivement lors de la découpe, et débarrassés des tissus qui

¹²¹ Centre National de Ressources textuelles et Lexicales

¹²² Dictionnaire Larousse

¹²³ Centre National de Ressources textuelles et Lexicales

enveloppent les fibres musculaires], y compris les tissus gras y attendant, provenant de viandes fraîches découpées et désossées, réfrigérées, congelées ou surgelées»¹²⁴.

Le minerais animal représente donc la mise à distance totale de la bête, son absence de vie et la déconnexion qui existe entre l'être vivant et le « produit » que l'on consomme. Le fait que ce procédé, surprenant par nature, n'ait pas été placé au cœur des débats lors de l'affaire des lasagnes à la viande de cheval est révélateur des relations ambiguës que nous entretenons vis-à-vis de l'animal et de sa mise à mort : d'un côté nous cherchons à savoir d'où cette viande provient mais l'absence de scandale montre que cette question est aussi volontairement évitée.

Elle est toutefois laissée en suspens et susceptible de ressurgir dans l'arène médiatique, à l'occasion par exemple d'un nouveau scandale lié à la production de viande.

D) DU BATTAGE DANS L'ABATTOIR: « L'ANIMAL DECHET » PEUT-IL FAIRE RESSURGIR UNE VOLONTE DE RETROUVER L'ANIMAL?

Des frémissements se sont récemment fait sentir du côté des abattoirs et lieux d'élevages, habituellement hermétiques qui soudain se retrouvent plongés au milieu des projecteurs. En effet, un employé d'un couvoir en Bretagne a publié des images de ce qui est appelé « l'animal déchet ». Les poussins mâles inutiles dans la production d'œuf sont éliminés dans des conditions qui apparaissent comme scandaleuses (les images vidéos tournées par un membre du personnel de la couveuse sont particulièrement violentes)¹²⁵. Ce scandale pourrait constituer un élément déclencheur dans la remise en question des habitudes de consommation des êtres humains.

Est-il possible de se tourner vers des processus de production de viande où l'animal retrouve une place à part entière ?

De nombreuses parutions vont dans ce sens, en illustrent l'article de la revue Sciences Humaines "Faut-il encore manger de la viande ?" (03/2013) et le dossier du Point "Peut-on encore manger de la viande?" (11/2013).

2. CONSOMMATION DE VIANDE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DES ENJEUX IRRECONCILIABLES ?

¹²⁴ Extrait de la réglementation sur la spécification technique n° B1-12-03 du 28 janvier 2003

¹²⁵ « L'inconvénient d'être né dans un couvoir », article du Huffington Post (14/11/2014)

http://www.huffingtonpost.fr/victoria-luta/inconvenient-etre-dans-couvoir_b_6154472.html?ir=France

La consommation de viande est régulièrement citée comme pratique à fort impact environnemental. Encore récemment, un rapport du think tank Chatham House¹²⁶ confirme que l'industrie mondiale de l'élevage est le premier producteur de gaz à effet de serre, devant les transports. Pourtant, d'après une enquête mondiale citée dans ce document, deux fois plus de personnes placent les transports en premier. Se pose alors la question de la compatibilité entre une consommation de viande croissante et la lutte contre le réchauffement climatique, et plus généralement la protection de l'environnement.

En effet, en plus d'être un émetteur majeur de gaz à effet de serre important, l'élevage a de nombreux autres impacts négatifs sur l'environnement. L'industrie rejette des milliards de tonnes d'effluents, d'hormones, d'antibiotiques et d'autres substances chimiques chaque année, polluant la terre et l'eau. De plus, 26 % de la surface émergée de la terre est utilisée pour le pâturage, tandis qu'un tiers des terres arables est utilisé pour la production fourragère, accentuant la pression sur les terres disponibles et accélérant donc les phénomènes de désertification et de déforestation¹²⁷. Par exemple, l'élevage est maintenant la première cause de déforestation en Amazonie. En termes de consommation, la viande a un rendement énergétique (protéine/hectare) bien moindre que les céréales¹²⁸. Face à une demande croissante, de nombreux acteurs tentent de promouvoir un changement des pratiques. Toutefois, remplacer totalement la viande par des céréales et légumineuses demande un accès à des ressources suffisamment diversifiées. Ainsi, la FAO (Food and Agriculture Organization) souligne que dans de nombreuses régions, la consommation d'une petite quantité de viande permettrait d'équilibrer un régime alimentaire trop peu diversifié. Le consensus scientifique sur la nécessité de baisser la consommation de viande globale fait face à plusieurs autres considérations d'ordres économiques et sociales. L'élevage représente un revenu pour une part non négligeable de la population mondiale. Ainsi, proposer une taxe sur la viande, comme le font un groupe de scientifiques dans *Nature Climate Change*¹²⁹, est une solution considérée comme trop brutale par les décideurs politiques puisqu'elle remettrait en cause les moyens de subsistance d'une population considérable.

¹²⁶ "Livestock – Climate Change's Forgotten Sector, Global Public Opinion on Meat and Dairy Consumption", Rob Bailey, Antony Froggatt and Laura Wellesley, December 2014, Chatham House.

¹²⁷ "Livestock's long shadow - Environmental issues and options", FAO, 2006, Rome

¹²⁸ FAO, *Meat and meat products in human nutrition in developing countries*, 1992, chapitre 1

¹²⁹ Ripple, William J. et al. 2014. "Ruminants, Climate Change and Climate Policy." *Nature Climate Change* 4: 2–5.

Cependant, la tendance est toujours à l'augmentation significative de la consommation globale de viande, notamment dans les pays en développement. A long terme, l'augmentation des surfaces destinées à l'élevage, au détriment de l'agriculture destinée à la consommation humaine, rend nécessaire un ralentissement voire une inversion des tendances actuelles. Reste à savoir comment favoriser une telle transformation sans mettre en danger le mode de vie de nombreuses populations : taxe sur la viande, promotion de régimes alimentaires avec peu ou sans viande, transition "douce" vers plus d'agriculture, etc.

A) L'IMPACT DES REJETS D'ORIGINE ANIMALE SUR LE REJET DE L'ANIMAL EN TANT QUE PRODUIT ALIMENTAIRE

En termes de santé et de sécurité sanitaire, les scandales de la vache folle ou du poulet aux hormones tout au long des années 1990 ont permis d'ancrer l'existence de dangers inhérents au passage de molécules de l'animal à l'homme via la consommation de viande. En revanche, les réflexions sur l'impact de l'utilisation de médicaments – notamment d'antibiotiques – dans l'environnement des élevages sont relativement récentes. Elles dénotent une prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans le système de production de viande, en reconnaissant le problème de la pollution de l'eau et des sols (par infiltration) par les engrais, les déjections animales, les hormones et les antibiotiques utilisés en élevage. Ces questions ne font pas tant l'objet de conflits entre vétérinaires et scientifiques que de controverses portant sur les objectifs et les impératifs de réduction de l'administration d'antibiotiques aux animaux d'élevage.

Toutefois, en France, le gouvernement a concrétisé la prise en compte de ces impacts sur l'environnement à travers la mise en place du Plan Ecoantibio 2017¹³⁰ (créé en 2012) à l'initiative du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, qui régule l'administration d'antibiotiques aux animaux destinés à la consommation, en interdisant l'administration de médicaments dans une visée préventive, et n'autorise cette pratique qu'en cas de traitement.

Cette controverse aujourd'hui résorbée illustre toutefois l'un des paradoxes de notre société. Les politiques publiques sont actuellement partagées entre des impératifs de sécurité alimentaire (produire plus pour nourrir la planète, dont la population ne cesse d'augmenter et dont les besoins en viande croissent proportionnellement) et des impératifs de protection de

¹³⁰ Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire ("Ecoantibio 2017"), Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2012

l'environnement (limiter la pollution des eaux par l'aquaculture intensive, limiter l'impact de l'élevage sur la biodiversité, comme par exemple la disparition des espèces de poissons sauvages¹³¹).

En effet, les conséquences environnementales de l'exploitation de l'animal par l'homme dans le but d'en faire un produit de consommation ne se résument pas à une seule problématique. Suite à l'intensification de l'élevage, on assiste aujourd'hui à la multiplication de désastres écologiques, théoriquement imputables aux animaux, ou plutôt, à l'utilisation que l'homme fait de ces animaux. Par exemple, les rejets et les déjections d'animaux d'élevage contribuent largement à augmenter la pollution des sols, par infiltration puis par rejet dans les cours d'eau ou dans la mer.

Un exemple : les algues vertes en Bretagne et en Normandie

L'impact environnemental de l'élevage intensif peut parfaitement s'illustrer grâce à l'exemple des algues vertes. Ces dernières, naturellement présentes dans la mer, subissent depuis une dizaine d'années une multiplication intense sur le littoral breton et normand. Ce phénomène a été et est toujours largement dénoncé dans les médias. L'origine de la multiplication des algues vertes trouve son origine dans l'intensification de l'élevage porcin en Bretagne, et a fortiori, dans l'intensification de la quantité de déjections porcines infiltrées dans les sols. "Les cours d'eaux et les côtes subissent les effets de la pollution générée par le lisier des porcs : riche en dérivés de l'azote, il favorise la croissance des algues par un phénomène connu sous le nom d'eutrophisation." Si ces algues vertes sont largement décriées, c'est non seulement à cause de leur impact sur le paysage breton, mais bien plus sur la santé des animaux et des humains qui côtoient le littoral infesté. En effet, ces algues sont largement responsables de la mort d'animaux sauvages du littoral breton (oiseaux, ragondins, sangliers, blaireaux), mais aussi de conséquences à long terme sur la santé humaine .

L'exemple des algues vertes illustre également bien un autre type de pollution sur l'environnement souvent oublié : les pollutions visuelles ou olfactives. Dans le cas de l'élevage intensif sur sol, les pollutions peuvent aussi être sonores. Les nuisances olfactives, sonores, visuelles sont considérées comme des pollutions environnementales, ici directement

¹³¹ Gaëlle Dupont, « Le développement fulgurant de l'aquaculture devrait continuer », Le Monde, 12 novembre 2009. http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/12/le-developpement-fulgurant-de-l-aquaculture-devrait-continuer_1266203_3244.html#ens_id=1266298

associées aux animaux, qui deviennent outre des ressources, des sources de pollution, en dégradant l'environnement humain.

Ainsi, l'animal comme source d'énergie (à travers sa transformation en viande, composé protéique destiné à la consommation alimentaire humaine) est aussi perçu comme source de destruction de l'environnement. Le rapport entre l'homme et l'animal dans le cas de la production de viande est donc un problème complexe : aujourd'hui, il résulte en une prise en compte croissante des enjeux environnementaux auparavant sous-estimés. L'homme a encore "besoin" de l'animal pour survivre et se nourrir, mais l'animal devient de plus en plus une responsabilité :

- pour l'environnement, en termes de protection des milieux d'élevage mais aussi des milieux naturels (multiplication des normes et protocoles encadrant la gestion de la production, révisions des normes pour inclure des clauses sur le respect et la protection de l'environnement dans l'élevage)
- pour l'humain, en termes de santé et de sécurité sanitaire des aliments

B) LES AVANCEES SCIENTIFIQUES POURRAIENT-ELLES ENDIGUER LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES LIEES A LA PRODUCTION ANIMALE ?

Des innovations technologiques et biochimiques pourraient aider à résoudre ces problèmes, grâce à l'introduction dans l'élevage de cochons "écologiques" ou encore d'espèces de poissons qui se reproduisent deux fois plus vite que dans la nature. L'apparition de nouvelles espèces d'animaux, génétiquement modifiées pour concilier enjeux environnementaux et impératifs alimentaires, surgit périodiquement dans les médias. Les essais d'animaux OGM comme Enviropig ou Frankenfish¹³² sont deux exemples de signaux faibles, constituant des solutions potentielles aux problématiques soulevées par les conséquences environnementales de l'élevage.

¹³² "Enviropig et Frankenfish", Le Monde, 22 mars 2013
http://www.lemonde.fr/style/article/2013/03/22/enviropig-et-frankenfish_1851924_1575563.html

Les AGM : l'exemple d'Enviropig et de Frankenfish

Enviropig est le nom du cochon "écologique" inventé par des chercheurs de l'université de Guelph au Canada. Ce cochon génétiquement modifié aurait les capacités de synthétiser une enzyme qui permettrait de ne plus polluer les sols et les cours d'eau en phosphate, provenant des déjections porcines. Le phosphate étant la cause principale de la prolifération des algues, Enviropig offrirait ainsi une solution économique et écologique au problème des algues vertes. Cependant, ce projet de recherche canadien a vu ses espoirs détruits après le refus de la demande d'approbation en matière d'innocuité alimentaire en 2009. Cette victoire des opposants aux OGM a été de courte durée seulement, puisque les recherches de l'université canadienne ont repris quelques mois après, à partir de la semence congelée des Enviropigs euthanasiés.

Quant à Frankenfish, ou de son nom officiel, AquaAdvantage, les scientifiques de l'entreprise AquaBounty proposent un saumon transgénique dont la croissance est deux fois plus rapide que la moyenne naturelle. Moins de rejets dans l'environnement grâce à une durée de vie plus courte, une productivité accrue, un attrait économique évident : le Frankenfish aurait apparemment tous les atouts d'un miracle destiné à révolutionner l'aquaculture. Si la FDA (Food and Drug Administration, aux Etats-Unis) a reconnu l'absence de danger de la consommation d'AquaAdvantage sur la santé humaine, et reconnaît ses propriétés bénéfiques pour l'environnement et l'élevage, elle n'a toujours pas approuvé la commercialisation du saumon sur le territoire étasunien.

Ces deux exemples d'expérimentation sur l'animal apparaissent dans les médias sous la forme de signaux faibles, dans la mesure où ils ne sont que très faiblement relayés dans le temps et dans l'espace médiatique. On peut penser que la portée de ces signaux faibles ne pourra que s'étendre dans les années à venir, et se transférer plus largement sur le terrain d'un signal fort : celui de la recherche sur les AGM, les Animaux Génétiquement Modifiés. En Europe, il conviendra certainement d'attendre que la recherche envisage sérieusement de résoudre les problèmes liés aux enjeux environnementaux et aux impératifs d'alimentation grâce à ces techniques de modification génétique des animaux destinés à la consommation.

L'Europe reste hermétiquement fermée à de telles expériences sur l'alimentation humaine, mais on constate que la situation n'est pas la même outre-Atlantique. Si les AGM agitent moins les médias français, c'est qu'il est encore impensable pour le moment d'adopter de telles mesures en Europe. Pourtant, on peut supposer que l'exportation de ces signaux faibles d'Amérique en Europe pourra faire un jour émerger de nouvelles réflexions sur la

portée à accorder à l'exploitation que l'homme fait de l'animal pour sa consommation alimentaire.

« Les OGM, donc les AGM, sont perçus comme des monstruosités scientifiques en Europe, constate Devin Bartley. Les comités de réflexions craignent de retrouver par mégarde un saumon transgénique destiné aux Américains dans leurs assiettes, alors comment imaginer qu'ils approuvent une telle production pour leurs citoyens ? Le problème, c'est qu'il faudra bien trouver un moyen de satisfaire la demande mondiale lorsque nous serons 9 milliards d'habitants, d'ici 2050. Nos ressources naturelles ne suffiront pas ! »¹³³

La relation de l'homme à l'animal évolue dans son rapport utilitariste et consumériste. Pour nourrir la planète et réduire l'impact de l'élevage sur l'environnement, les solutions ne manquent pas : AGM, cultures de steak in vitro, burgers clonés¹³⁴ ...

Toutefois, la problématique de la consommation de viande par l'homme ne touche pas seulement à des enjeux environnementaux, mais pose aussi largement la question des exigences en termes de sécurité sanitaire pour l'homme. La multiplication de ces contraintes sanitaires en matière de consommation de produits dérivés des animaux annoncerait-elle la fin de l'animal conçu et pensé comme objet de consommation ?

3. LA MULTIPLICATION DES EXIGENCES DE SECURITE SANITAIRE POUR LA CONSOMMATION DE VIANDE : VERS LA FIN DE L'ANIMAL CONSOMMABLE ?

La consommation de produits d'origine animale est une thématique largement réglementée:

- au niveau international par le Codex Alimentarius et les prescriptions d'organisations internationales comme la FAO, l'OMS, ou l'OIE ;
- au niveau européen par les directives de l'Union Européenne ;
- au niveau national par les lois et les décrets mettant en application les directives européennes, ou spécifiques au pays concerné.

¹³³ "Médecine, alimentation... Pourquoi des chercheurs créent des animaux transgéniques", National Geographic, 20 octobre 2014 <http://www.nationalgeographic.fr/13231-agm-des-animaux-genetiquement-modifies-bientot-dans-nos-assiettes/>

¹³⁴ Sylvie Berthier, Produire plus et mieux : le casse-tête (chinois ?) des productions animales (Chronique originale), mars 2011, Site de la Mission d'animation des agrobiosciences,

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3032

Toutefois, loin de rassurer les individus, cette réglementation intensive en matière de sécurité sanitaire semble parfois sonner l'alarme chez les consommateurs les plus réfractaires à la consommation de viande. La surmédication des animaux, les affaires liées aux hormones de croissance, la multiplication des zoonoses, les scandales sanitaires liés à l'administration de farines animales ont contribué au retrait des modes de consommation de produits d'origine animale. Alors que l'industrie de la viande et les pouvoirs publics recommandent encore massivement la consommation de viande, nombreuses sont les voix qui s'y opposent. En matière de sécurité sanitaire, il est possible d'illustrer ce rejet de la viande grâce à plusieurs exemples.

A) LA SURCONSOMMATION DE MEDICAMENTS CHEZ LES ANIMAUX

Comme évoqué dans la partie précédente, l'utilité d'administrer des médicaments et des antibiotiques aux animaux d'élevage est reconnue d'utilité publique par l'OMS, la FAO, ou encore l'OIE¹³⁵. Les médicaments utilisés en traitement permettent de guérir les infections et prévenir la décimation de troupeaux animaux entiers. Cependant, la surutilisation d'antibiotiques chez les animaux¹³⁶, en prévention autant qu'en traitement curatif, favorise le développement d'antibiorésistances vis-à-vis des bactéries responsables des infections que l'on souhaite prévenir. L'antibiorésistance est un terme scientifique désignant la résistance développée contre une bactérie suite au contact avec un organisme porteur d'une bactérie résistante à un antibiotique donné, ou suite à l'ingestion d'un organisme ayant développé une bactérie résistante aux antibiotiques. Les bactéries que l'on souhaitait éradiquer en utilisant les antibiotiques leur deviennent résistantes¹³⁷. Il devient alors difficile de traiter l'animal ou l'homme contre ces bactéries, puisque les médicaments utilisés perdent en efficacité, voire ne fonctionnent plus du tout. Ces antibiorésistances font aujourd'hui encore l'objet de nombreux débats scientifiques sur la quantité d'antibiotiques à administrer aux animaux, et sur les effets potentiels sur la santé et la résistance humaines. En 2006, les antibiotiques pour animaux étaient encore largement utilisés, non pas en prévention de symptômes liés à une maladie, mais pour favoriser la croissance des animaux.¹³⁸ Cette pratique a été interdite depuis 2006,

¹³⁵ Organisation Mondiale de la Santé Animale, historiquement l'Organisation Internationale des Epizooties.

¹³⁶ «La moitié des antibiotiques est destinée aux animaux d'élevage», 3 mai 2011 http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2790.php

¹³⁷ «Examiner l'impact de l'utilisation des antibiotiques dans l'environnement des élevages, Fiche action 37», axe 4, Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, 29 juin 2012

¹³⁸ Raphaëlle Maruchitch, «Antibiotiques : gare à la surdose animale», Le Monde, 6 avril 2013

faisant taire sur ce point les voix qui s'élevaient contre l'utilisation massive d'antibiotiques dans l'élevage.

Cependant, les médias tentent tant bien que mal de relayer les informations alarmantes concernant l'utilisation trop intensive d'antibiotiques. Cette controverse, si l'on devait l'étudier dans le temps, aurait la forme d'une courbe sinusoïdale : les voix s'élèvent puis se taisent devant les petites avancées progressives en matière de régulation. Pourtant, comme l'indique Paul Molga dans Les Echos en 2013 : *“Le marché français du médicament vétérinaire est le premier en Europe avec 2,235 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les 50 plus gros cabinets vétérinaires réalisent à eux seuls deux fois et demie le chiffre d'affaires des 22.500 officines de pharmacie. 25.000 personnes meurent chaque année en Europe des suites d'une infection causée par une bactérie résistante.”*¹³⁹ Si nous sommes actuellement dans l'un des “creux” de la sinusoïde, la controverse pourrait toutefois réapparaître lors d'un futur scandale sanitaire, ou encore à la fin du plan Ecoantibio en 2017.

B) UNE QUESTION QUI DIVISE TOUJOURS : LE PROBLEME DES ANIMAUX NOURRIS AUX HORMONES DE CROISSANCE

La question de la sécurité sanitaire des aliments divise le monde scientifique. La crise de la vache folle, datée par l'INRA de 1986 à 1996 en Europe¹⁴⁰, apparaît comme l'événement tournant de l'histoire de la sécurité sanitaire des aliments en France. Les scientifiques et les comités d'experts ont été divisés de nombreuses années avant d'arriver à un consensus relatif sur les causes et les conséquences de cette crise sanitaire.

On retrouve ce conflit interne au monde de la science dans la crise des animaux élevés aux hormones de croissance à la fin des années 1990. Les communautés scientifiques, en désaccord, campaient sur des positions irréconciliables, alors que les grandes organisations internationales comme la FAO et l'OMS vivaient la dissension d'opinion avec l'OMC, rangée du côté des Etats-Unis en encourageant la production d'animaux élevés aux hormones. La société civile, et entre autres les associations de consommateurs se mobilisent depuis les années 1980 pour lutter contre l'utilisation d'hormones dans la production animale. Si le conflit n'est plus complètement ouvert en France, puisque l'Union Européenne interdit l'importation d'animaux élevés aux hormones, elle continue de diviser et de mobiliser aujourd'hui pour d'autres pays, comme les Etats-Unis.

¹³⁹ Paul Molga, “Antibiotiques : la résistance des bactéries animales inquiète la médecine humaine”, Les Echos, 28 octobre 2013

¹⁴⁰ http://www7.inra.fr/dpenv/vfol_2.htm

LA CONTROVERSE SCIENTIFIQUE DU BOEUF AUX HORMONES DE LA FIN DES ANNEES 1990 AU
DEBUT DES ANNEES 2000¹⁴¹

Législations depuis 1988	Administration d'hormones banalisée aux Etats-Unis et au Canada ; interdites en Europe. L'importation de boeuf aux hormones américain est aussi interdite en Europe depuis cette année.
1996	Les Etats-Unis et le Canada contestent l'embargo dans le cadre du système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ont par la suite été autorisés à imposer des sanctions commerciales contre les produits de l'Union européenne.
11 février 1999	Le JECFA conclut à l'innocuité de l'utilisation d'hormones dans la limite de l'utilisation recommandée par les vétérinaires.
1er mai 1999	Jacques Chirac fustige publiquement la viande aux hormones étatsunienne.
30 avril 2000	Le SCVMPH publie une conclusion contraire : l'hormone la plus utilisée doit être considérée comme un carcinogène complet. Les résidus d'hormones seraient ainsi responsables du développement de tumeurs.
19 octobre 2000	Un comité scientifique désigné par le ministère britannique de l'Agriculture MAFF annonce son désaccord et soutient la position du JEFCA sur l'innocuité des hormones.

¹⁴¹ Olivier Postel-Vinay, "Boeuf aux hormones : surprenant conflit", La Recherche, Supplément Spécial sécurité alimentaire, n°339, février 2001, p.36

Décembre 2000	L'Agence Européenne du médicament annonce les mêmes résultats sur l'innocuité des hormones
2001	La Commission Européenne réitère son refus de l'importation de viande aux hormones américaine en Europe
Mars 2012	Concessions de l'UE envers les États-Unis : maintien de l'interdiction d'importation de boeuf aux hormones en échange de l'augmentation des quotas d'importations de viande bovine de bonne qualité (d'origine étasunienne ou canadienne).

Dans cette controverse, le débat est instauré à tous les niveaux : international, européen et national. Au sein même des organismes étudiés ou des groupes d'expertise considérés, les désaccords se multiplient. La controverse stagne et tourne finalement autour de l'adoption légitime ou non du principe de précaution dans une situation complexe et incertaine. Les groupes d'experts, à savoir le JEFCA et le SCVMPH, sont tous deux constitués de chercheurs et scientifiques considérés comme légitimes à débattre cette question. Pourtant, depuis, la controverse sur le sujet n'a jamais été résolue en termes scientifiques. Le débat reste ouvert, et un accord a seulement été conclu en 2012 en termes économiques pour apaiser les relations de commerce et d'échanges entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

L'exemple du boeuf aux hormones américain illustre bien le refus en France de consommer un produit animal modifié, génétiquement amélioré. Il s'exprime à la fois en termes de refus des incertitudes sur les risques sanitaires encourus, qui font écho aux scandales sanitaires précédents et notamment à celui de la vache folle, et à la fois en termes de revendications au sujet de la protection de l'animal. En effet, en France, le grand public s'insurge dans une plus forte mesure qu'aux Etats-Unis contre les manipulations faites au vivant, et notamment aux animaux, d'autant plus que ces animaux sont censés... finir dans leurs assiettes.

C) LA MULTIPLICATION DES PREOCCUPATIONS SANITAIRES AUTOUR DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE SIGNALERAIT-ELLE LA FIN DE L'ANIMAL-ALIMENT ?

Les années 2000 ont été fortement marquées par un conflit qui gagne en envergure, entre les “anti”-viande - défenseurs des animaux, les végétariens ou végétaliens - d’un côté et certains scientifiques de l’autre, sur la nécessité de consommer de la viande. L’argument principal des “anti” pourrait être résumé ainsi : au-delà du fait que sa consommation ne soit pas nécessaire au bon état de santé des êtres humains, l’animal peut être nocif (vecteur de maladies, comme le “prouvent” les scandales E.Coli, H1N1, H5N1, etc).

“Le nombre énorme d’animaux élevés en confinement, dotés d’une variabilité génétique très pauvre, et soumis à une croissance rapide dans des conditions effroyables, crée des conditions idéales pour l’émergence et la propagation de nouveaux pathogènes. Sans oublier les scandales qui ont éclaboussé l’industrie agro-alimentaire : vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine), hormones de croissance, grippe aviaire, fièvre aphteuse...”¹⁴²

De plus, la profusion d’études scientifiques sur les corrélations entre la surconsommation de produits d’origine animale (lait ou viande) et la dégradation de l’état de santé humain (cancers, obésité, hypertension, troubles cardiovasculaires, cholestérol, diabète de type 2, etc.) alimentent les arguments des “anti-viande” et des défenseurs de la cause animale. De même, les lignes directrices des programmes des organisations internationales (FAO, OMS) sur la sécurité alimentaire sont de plus en plus en défaveur de la consommation de viande, pour des raisons environnementales et sanitaires variées. *“Il n’est pas surprenant que les trois-quarts des nouveaux pathogènes ayant affecté les humains dans les dix dernières années proviennent des animaux ou des produits animaux”.*¹⁴³ Ce conflit ouvert sur la consommation de viande annoncerait-il à long terme la fin d’un animal perçu comme un animal-aliment, comme simple ressource alimentaire?

Malgré ce constat de la multiplication des débats publics sur le rejet de l’animal-aliment, on observe statistiquement que la consommation en viande mondiale ne cesse d’augmenter. En effet, il est impératif de garder à l’esprit que ces tendances à rejeter l’animal comme objet de consommation, nécessaire à la santé humaine, restent une position d’acteurs des pays du Nord d’une part, et sont d’autre part circonscrites à des sphères de contestation restreintes (végétariens, végétaliens et défenseurs des animaux).

¹⁴² http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2202_surconsommation_viande.php

¹⁴³ J. Otte et alii, *Industrial Livestock Production and Global Health Risks*, FAO, juin 2007, p.2.

CONCLUSION

Coeur de conflits entre modes de vie opposés, porteur de maladie, miroir inversé de l'humanité, patrimoine à protéger, compagnon au quotidien, marchandise, outil du progrès scientifique, source de profits, l'animal est un objet complexe, mouvant et difficile à appréhender. Ce panorama nous permet toutefois de discerner des tendances assez marquées. D'abord, l'animal semble s'être imposé dans l'espace public comme objet politique à travers des confrontations et des débats fréquents, ainsi que par la multiplication des politiques publiques dont il est l'objet. Ce phénomène est d'ailleurs visible dans les évolutions juridiques récentes : reconnaissance d'une sensibilité, législations sur le bien-être animal ou encore tolérance de plus en plus faible envers la maltraitance. Ensuite, dans les pays développés comme la France, la consommation de viande a tendance à diminuer tandis que les régimes végétariens et végétaliens se répandent, tant pour des considérations éthiques que sanitaires et environnementales. Enfin, l'éloignement entre homme et nature ayant tendance à augmenter du fait d'une urbanisation croissante, le sauvage bénéficie d'une transformation positive dans les représentations, passant de danger nuisible à source de biodiversité et donc objet à protéger.

Comme nous le verrons dans la prospective que nous proposons ensuite, ces tendances peuvent se maintenir, se renforcer ou s'épuiser selon des facteurs sociétaux multiples. Il est par exemple envisageable que le végétarisme reste une pratique confinée à des groupes sociaux particuliers et ne remette pas en cause le système productif actuel. Néanmoins, il est pour l'instant clair que l'animal prend une place de plus en plus importante dans le débat public, et que les conséquences de l'évolution des représentations et des transformations juridiques se font ressentir dans des domaines variés. L'animal est et devient préoccupation autant pour le scientifique que pour l'urbaniste, le politique, le politiste, le sociologue, l'anthropologue, l'industriel, le juriste, l'économiste, l'artiste, le journaliste et bien entendu, le citoyen.

A la suite de notre analyse sur le rapport de l'homme à la question animale, il convient d'envisager comment cette situation peut être amenée à évoluer dans un futur proche, à savoir d'ici 30 ans. Il existerait selon nous trois scénarios possibles en 2040 : un scénario d'apaisement, un scénario d'exacerbation des conflits actuels, et enfin un scénario dans l'entre-deux, avec une poursuite graduée des tendances actuelles.

- Le premier consisterait à relativiser les tendances que nous avons relevées dans le rapport. Ces évolutions des représentations et des pratiques liées à la consommation de viande, et plus généralement au rapport à l'animal, seraient en réalité peu significatives et ne s'inscriraient pas dans le temps. En effet, il est probable que le végétarisme ne soit qu'une « mode » et que la viande reste une part importante de notre régime alimentaire. Dans ce scénario, les campagnes publicitaires en faveur de la viande sont particulièrement efficaces et touchent un public large. La logique productiviste est poussée à l'extrême pour permettre aux Européens de s'acheter de la viande à bas coût. Le système de production animale intègre les avancées de la science et commercialise massivement les animaux génétiques modifiés : l'animal devient un objet modifiable et manipulable à souhait. Dans le reste du monde, cette pratique est également valorisée pour permettre aux pays en développement de satisfaire la demande de leurs populations. La consommation de viande augmente ainsi dans le monde entier. Cela engendre une pression environnementale forte (avec une élévation considérable des émissions de gaz à effet de serre) et une diminution de la prise en compte de la sécurité sanitaire. De plus, les ressources étant moins chères, on assiste à une surconsommation qui n'est pas sans conséquences : augmentation mondiale du taux d'obésité, de cancers ou encore des maladies cardio-vasculaires. L'animal aliment est tout à fait distancié de l'animal naturel.

D'un point de vue juridique, les multinationales agroalimentaires font alors pression contre une législation plus protectrice de l'animal et contre les mesures restrictives, ce qui freine les entreprises législatives que nous avons vu se développer actuellement.

Les associations environnementales n'ont pourtant pas disparu et leurs actions sont de plus en plus virulentes et essaient d'interpeller l'opinion publique notamment sur les questions du réchauffement climatique et sur le bien-être animal. Ces associations jouent aussi sur leur expertise et on observe une multiplication des contentieux entre celles-ci et les industries. Elles utilisent particulièrement le levier européen malgré l'influence du lobby de l'élevage sur les institutions européennes.

Enfin, le retour de la viande comme produit de consommation répandu et accepté fortifie l'intérêt de la société pour l'élevage et le pastoralisme. L'opinion publique devient globalement défavorable aux plans de réintroduction des différentes espèces lorsque celles-ci sont néfastes pour le maintien des activités pastorales. On voit alors la multiplication des autorisations des tirs de prélèvements. La thématique de la préservation de la biodiversité n'est donc plus présente sur l'agenda politique : elle reste un enjeu de lutte pour les associations de

protection des animaux qui organisent des actions “coup de poing” pour sensibiliser à cette problématique. Cependant, la société française semble davantage s’intéresser au maintien du paysage culturel traditionnel. En d’autres termes, cela traduit un intérêt moindre pour les animaux « sauvages » de la part des urbains . Les Nouveaux Animaux de Compagnie sont eux aussi délaissés : en adopter est une pratique passée de mode. Les éleveurs de NAC doivent se reconvertir face à la baisse de la demande et font valoir leur mécontentement auprès des institutions.

- Le deuxième scénario, tout à fait opposé au premier, est également envisageable dans un futur proche. L’idée ici est plutôt que les tendances envisagées dans ce dossier se renforceraient. On passe dans une ère de « libération » de l’animal. L’antispécisme devient une cause nationale du Parti Socialiste en France, et sous la pression du nouveau Parti Français des Animaux , le Parlement attribue une place aux « non-humains »¹⁴⁴[1] avec une chambre dédiée aux animaux. On y voit par exemple des représentants des chats ou des baleines au Parlement. Ce bouleversement est renforcé par les évolutions de la science, qui permettent désormais la diffusion et le développement des méthodes de communication avec les animaux. L’humain est capable de dialoguer avec l’animal, qui devient un être égal à l’homme, au point de modifier la Constitution pour y transformer son statut en personne juridique.

Ce changement de perception entraîne la suppression de nombreuses pratiques : on assiste à la fermeture de tous les zoos et parcs animaliers, ainsi qu’à l’interdiction de tout test clinique sur les animaux, même dans le cas de la recherche pour le traitement des pathologies lourdes. Des conflits sociaux apparaissent car ces secteurs professionnels doivent se reconvertir.

On assiste par ailleurs à la fin de la représentation féroce du sauvage au profit d’une vision entièrement magnifiée de celui-ci. Des politiques publiques particulières en découlent et préconisent le renforcement intensif de toutes les populations sauvages en danger (ours, loups, lynx, castors, etc.) afin de préserver la biodiversité. Toujours en terme de politiques publiques, on voit apparaître de nouvelles formes de « contrats » entre les hommes et les animaux pour permettre le vivre ensemble et reconnaître le statut particulier de l’animal de compagnie.

Enfin, le Vatican reconnaît une âme aux animaux qui est identique à celle de l’homme : tous les traitements qui leur sont actuellement réservés sont ainsi remis en cause notamment le fait de les manger. D’ailleurs, manger de la viande devient tabou. Celle-ci est remplacée par des protéines végétales. Même les insectes, envisagés un temps, sont laissés de côté pour respecter leur sensibilité. Le temps de l’élevage intensif est commémoré comme un génocide des animaux et la majorité de la population est convertie au végétarisme, voire au végétalisme. Les repas végétariens sont obligatoires dans les cantines et les différents services de restauration collective. La gastronomie française est lourdement affectée, ce qui attise les conflits autour de

¹⁴⁴ Terme employé par Bruno Latour qui préconise la création d’un “Parlement des choses”

la viande. Certains continuent à préconiser un régime carné coûte que coûte, et s'appuient alors sur le développement de la viande in vitro et du steak créé artificiellement, seule solution que le lobby agroalimentaire est parvenu à faire accepter. Toutefois, il existe des controverses au sein des scientifiques sur les méthodes employées pour la production in vitro. La viande artificielle répond à l'enjeu de "libération de l'animal". Malgré cette solution, les abattoirs et les industries relatives à la viande sont économiquement affaiblis. Les éleveurs, qui n'ont pas encore changé de métier, manifestent pour faire reconnaître leur difficultés et pour défendre leur travail. Alliés aux gastronomes et aux chasseurs, ils cherchent à faire reconnaître leurs pratiques comme partie intégrante de la culture française. Les conflits sont exacerbés et le gouvernement tente de canaliser les revendications des éleveurs mais aussi des chasseurs, qui se sont retrouvés privés de leur loisir.

Ce scénario pousse à l'extrême certaines tendances actuelles et implique des re-configurations inédites dans l'espace social, qui s'accompagnent parfois de conflits violents.

- Enfin, selon le dernier scénario, les tendances actuelles pourraient se maintenir sans être autant exacerbées que dans le second scénario. Ainsi, la reconnaissance d'une sensibilité aux animaux serait accentuée dans plusieurs sphères : publique, juridique et agro-alimentaire notamment. Dans ce scénario, la souffrance des animaux continue à être un sujet de préoccupation prégnant dans les médias et source de mobilisations des citoyens. Des mouvements de plus en plus audibles demandent la reconnaissance de l'existence d'une âme chez les animaux. Sur la scène politique, on voit même apparaître un Parti Français des Animaux, comme dans la plupart des pays du Nord d'ailleurs. Les pays du Sud connaissent des mouvements de défense des animaux similaires, voire même accélérés comparé aux décennies de revendication nécessaires à l'aboutissement de ces réflexions dans les pays du Nord. La question animale prend de l'ampleur dans la sphère juridique. La personnalité juridique de l'animal est reconnue par le Conseil d'Etat. De nouvelles institutions et procédures sont créées, par exemple pour porter plainte au nom d'un animal.

La consommation de viande diminue dans les pays du Nord. Cela s'explique par la prise de conscience croissante des risques sanitaires et environnementaux liés à cette pratique par les consommateurs. Ces derniers font davantage attention à leur mode de vie et d'alimentation après la multiplication de scandales liés à la viande, sur les trente dernières années. Les régimes végétariens et végétaliens se répandent de plus en plus parmi les consommateurs mais la viande reste acceptée par une grande partie de la population. La thématique de l'animal génétiquement modifié occupe régulièrement les débats. L'opinion dominante qui semble se dessiner refuse de considérer que la problématique de la sécurité alimentaire peut justifier une modification génétique des animaux.

Les essais cliniques sur les animaux sont de plus en plus réglementés suite à une contestation de la société civile et de certains scientifiques. On doit par exemple apposer des labels précisant si tel ou tel produit a été testé sur des animaux. Ce sujet fait débat au niveau européen et est complexifié dans le contexte de la mondialisation et des divergences de réglementations entre pays, comme pour les animaux génétiquement modifiés.

Enfin, les conflits concernant la gestion des animaux sauvages se renforcent au fur et à mesure des plans développés, par exemple pour la réintroduction du sauvage. La société est émue de la disparition d'espèces sauvages et se réfugie d'une certaine manière dans la proximité des animaux de compagnie. En effet, les Nouveaux Animaux de Compagnie ne sont plus nouveaux, mais banalisés. Les politiques publiques favorisent l'intégration de ces animaux dans les villes et on voit se développer de plus en plus de services pour ces animaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages:

Boulanger Floriane, *Ethique animale : un débat entre négations et nouvelles considérations*, 2010

Burgat Florence, *L'oubli de l'animal. Folie des vaches, folie des hommes*, 1996.

Descola Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005

FAO, "*Livestock's long shadow - Environmental issues and options*", 2006, Rome

FAO, *Meat and meat products in human nutrition in developing countries*, 1992, chapitre 1

Larrère, C. et Larrère, R., *Actualité de l'animal-machine*. Sens Public, 2004

Lestel Dominique, « *Des animaux-machines aux machines animales* », dans Boris CYRULNIK [dir.], *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Éditions Gallimard, 1998.

Mauss Marcel, *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Sociologie et Anthropologie, PUF, Collection Quadrige, 1973.

Porcher Jocelyne, Tribondeau Christine, *Une vie de cochon*, La Découverte, 2008, 92 p.

Timtimsia, Extrait de la bande dessinée "Like a boss" (<http://timtimsia.blogspot.fr/2013/11/like-boss.html>)

Articles :

Agulhon Maurice, *Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIXème siècle*. In : *Romantisme*, 1981, n°31, Sings.

Bailey R., Froggatt A. and Wellesley L., "Livestock – Climate Change's Forgotten Sector, Global Public Opinion on Meat and Dairy Consumption", December 2014, *Chatham House*.

Berthier Sylvie, *Agriculture et Société. L'élevage : Plaisir ou souffrance en partage ?*, *Bien-être animal*, entretien avec Jocelyne Porcher, Mission Agrobiosciences, septembre 2004

Berthier Sylvie, *Steaks options : L'homme, l'animal et la viande en questions* (entretien original avec Geneviève Cazes-Valette, docteur en anthropologie sociale et ethnologie) Juin 2009 (<http://goo.gl/84RNdU>)

Berthier Sylvie, *Produire plus et mieux : le casse-tête (chinois ?) des productions animales* (Chronique originale), mars 2011 (<http://goo.gl/ksMTnL>)

Berthier Sylvie, Sylvander Bertil, *Halal : fausses polémiques ou vrais symptômes ?* Interview de Florence Bergeaud-Blackler. Juin 2010.

http://www.google.com/url?q=http%3A%2F%2Fwww.agrobiosciences.org%2Farticle.php%3Ffid_article%3D2878&sa=D&sntz=1&usq=AFQjCNFdbc0huP19xoLVLSOZaQviTzECcw

Bobbé Sophie, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. Etat de la question », *Ruralia* 07, 2000.

Civodul, « Le Parti pour les animaux bouscule la scène politique néerlandaise », 2 septembre 2014, agoravox (Article disponible: <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/le-parti-pour-les-animaux-bouscule-156193>)

Dantzer Robert, *Le bien-être des animaux d'élevage*. Cycle bien-être animal, pré-forum de Vic en Bigorre Janvier 2002.

David Olivier, *Le spécisme proprement dit*, Article écrit dans le cadre d'une présentation aux Estivales de la question animale en 2012

Dias-Alves Marie, *Médecine, alimentation... Pourquoi des chercheurs créent des animaux transgéniques*", *National Geographic*, 20 octobre 2014

<http://www.nationalgeographic.fr/13231-agm-des-animaux-genetiquement-modifies-bientot-dans-nos-assiettes/>

Dupont Gaëlle, « Le développement fulgurant de l'aquaculture devrait continuer », *Le Monde*, 12 novembre 2009. http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/12/le-developpement-fulgurant-de-l-aquaculture-devrait-continuer_1266203_3244.html#ens_id=1266298

G.F., "L'Etat responsable des décès des animaux dus aux algues vertes", *Science & Vie*, 23 juillet 2014 <http://www.science-et-vie.com/2014/07/letat-responsable-deces-danimaux-dus-aux-algues-vertes/>

Géné, JP "Enviropig et Frankenfish", *Le Monde*, 22 mars 2013

http://www.lemonde.fr/style/article/2013/03/22/enviropig-et-frankenfish_1851924_1575563.html

"La moitié des antibiotiques est destinée aux animaux d'élevage", 3 mai 2011 http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2790.php

Leblanc Nathalie. La place de l'animal dans les politiques urbaines. *Communications*, 74, 2003. Bienfaisante nature. pp. 159-175.

Martin Cyriel, « Bretagne : ce rapport confidentiel sur les algues vertes qui accable les agriculteurs », *Le Point*, 21 octobre 2009. <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-10-21/bretagne-ce-rapport-confidentiel-sur-les-algues-vertes-qui/920/0/387492>

Maruchitch Raphaëlle, "Antibiotiques : gare à la surdose animale", *Le Monde*, 6 avril 2013

Matt Shae, « Des scientifiques gallois cousent les yeux des chatons », *Vice*, 5 novembre 2012

Mauz Isabelle, « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises », *Espaces et sociétés* n°3 p.130-145, 2003

Mechin Colette, « La manipulation des espèces animales. Réflexion anthropologique sur la qualification du sauvage », *Économie rurale* 327-328, janvier-mars 2012.

Micoud André et al., Les animaux dits nuisibles : essai sur l'évolution récente d'une notion, *Compte rendu de recherche Subvention SRETIE/MERE/88050* 1989

Molga Paul, "Antibiotiques : la résistance des bactéries animales inquiète la médecine humaine", *Les Echos*, 28 octobre 2013

Mounet, Coralie "Quel vivre ensemble possible avec le loup et le sanglier ?" in Stéphane Frioux et Emilie-Anne Pepy, *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : approches socio-historiques des relations homme-nature*, ENS éditions, pp.71 - 82, 2009

Otte J. et alii, *Industrial Livestock Production and Global Health Risks*, FAO, juin 2007, p.2.

Postel-Vinay Olivier, "Boeuf aux hormones : surprenant conflit", *La Recherche, Supplément Spécial sécurité alimentaire*, n°339, février 2001, p.36

Ripple, William J. et al., "Ruminants, Climate Change and Climate Policy." *Nature Climate Change*, 2014, 4: 2-5.

Solana Pascale, *Un village picard résiste à l'usine à vaches*, Reporterre, 2 mars 2013

Textes réglementaires :

DIRECTIVE 2010/63/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:276:0033:0079:fr:PDF>)

Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, Version consolidée au 20 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068553>

Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire ("Ecoantibio 2017"), Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2012

«Examiner l'impact de l'utilisation des antibiotiques dans l'environnement des élevages, Fiche action 37», axe 4, Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, 29 juin 2012

Projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux

<http://www.senat.fr/rap/l97-429/l97-4294.html>

Compte-rendus de tables rondes / conférence :

Conflits ou complémentarités entre valeurs éthiques et finalités économiques ? Conséquences pour les éleveurs et les productions animales - Table Ronde de la Réunion Annuelle de la Fédération Européenne de Zootechnie, Université Suédoise des Sciences Agricoles (SLU), Uppsala, 7 juin 2005

Elevage et société : apprivoiser les mutations, Table ronde avec Jocelyne Porcher, Eric Baratay, Jean-Paul Simier et des élèves en 2e année à l'ENSAT, 6 décembre 2011

« *Histoires de races animales. Histoires de sociétés humaines* » Conférence par Jean-Claude Flamant, chercheur en zootechnie. Edité par la Mission d'Animation des Agrobiosciences. Publié en octobre 2002

Sites internet :

Antidote Europe (Association de scientifiques, de chercheurs, mobilisés contre la recherche animale) : <http://antidote-europe.org>

Bio à la une:

<http://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/13666/productivisme-gigantisme-decouvrez-ferme-des-250000-poules-de-doullens>

Centre national de ressources textuelles et lexicales : <http://www.cnrtl.fr/>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Qu'est-ce que DL50 et CL50? : <http://www.cchst.com/oshanswers/chemicals/ld50.html>

Inserm, expérimentation animale : <http://extranet.inserm.fr/recherche-pre-clinique/l-experimentation-animale>

Les relations homme-animal en milieu urbain. Rapport Millénaire 3 du Grand Lyon, septembre 2005. http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/homme-animal_01.pdf

« Les syndicats agricoles demandent de rétrograder le statut protégé du loup », Rachida Boughriet, 6 mars 2014, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/syndicats-agricoles-statut-espece-protegee-loup-20974.php4>

One voice (Association pour l'abolition de l'expérimentation animale) :

[on-animale/http://www.one-voice.fr/sante-sans-torture/abolition-de-l-experimentati](http://www.one-voice.fr/sante-sans-torture/abolition-de-l-experimentati)

Pays de l'ours (Association pour la réintroduction de l'ours en Pyrénées) : Les arguments du débat pour – contre la réintroduction <http://www.paysdelours.com/fr/reintroductions/debat-pour--contre-reintroduction.html>

Rapport *Consommation alimentaire et état nutritionnel de la population vivant en France*, <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/conso.pdf>

Recherche animale (Réunion d'établissements de recherches biologiques ou médicales, présidée par l'INSERM) : <http://www.recherche-animale.org/>

« Rejet de la politique suisse de protection du loup », du 27 novembre 2012,

<http://www.wwf.ch/fr/actualites/medias/?uNewsID=1658>

Résultats de l'enquête « Les français et le loup » mené par l'IFOP en septembre 2013 pour l'ASPAS et One Voice. <http://www.aspas-nature.org/wp-content/uploads/sondage-IFOP-loup.pdf>

Site du Ministère de l'agriculture, article mis à jour en octobre 2014. <http://agriculture.gouv.fr/abattage-rituel>

Site du MEDDE, Plan Loup 2013 – 2017

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Planloup2013-2.pdf>

Site internet de l'association Novissen:
<http://www.novissen.com/Pages/default.aspx>

Films:

Charlie Chaplin, *Les temps modernes*, 1936

Elevage intensif, attention danger !, documentaire réalisé par Frédérique Mergey, diffusé sur France 5 le 9 septembre 2014.